

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 16 mai 2022

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président</i>	(p. 10-15-21)
<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 10)
<i>Constatation du quorum</i>	(p. 10)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 11)
<i>Intervention préalable</i>	(p. 11)
<i>Présidence de madame Emeline Baume, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente</i>	(p. 14-18-24)
<i>Présidence de monsieur Bertrand Artigny, 9<sup>ème</sup> Vice-Président</i>	(p. 28)
<i>Désignation de représentants de la Métropole de Lyon au Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine Lyon-Est (Dossier n° CP-2022-1364)</i>	(p. 35)
<i>Désignation de représentants de la Métropole de Lyon au Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon-Sud - Charles Mérieux (Dossier n° CP-2022-1365)</i>	(p. 36)
<i>Désignation de représentants de la Métropole de Lyon au Conseil d'administration de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) (Dossier n° CP-2022-1433)</i>	(p. 40)
<i>Annexe 1 : Résultats des votes</i>	(p. 49)
<i>Annexe 2 : Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° CP-2022-1369</i>	(p. 54)
<b>N° CP-2022-1356</b> <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er février au 31 mars 2022</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1357</b> <i>Maintien en conditions opérationnelles du système d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon - Programme de gros entretien et renouvellement, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité et garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1358</b> <i>Lyon 7ème - Tunnel du boulevard des Tchécoslovaques - Travaux de mise en sécurité - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, travaux de génie civil, travaux d'équipements et intégration au système de gestion centralisée des tunnels du PC COMET - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p.12)
<b>N° CP-2022-1359</b> <i>Irigny - Saint-Genis-Laval - Requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval - Approbation du projet d'aménagement et du bilan de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 29)
<b>N° CP-2022-1360</b> <i>Lyon 3ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème - Rue Garibaldi - Clôture de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) et les espaces publics connexes - Ouverture et modalités de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème)</i>	(p. 31)
<b>N° CP-2022-1361</b> <i>Irigny - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 44 impasse de la Grange Haute</i>	(p. 34)
<b>N° CP-2022-1362</b> <i>Lyon 3ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 42 boulevard Eugène Deruelle</i>	(p. 12)

<b>N° CP-2022-1363</b>	<i>Lyon 3ème - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 14 rue Maurice Flandin</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2022-1364</b>	<i>Lyon - Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine Lyon-Est - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 35)
<b>N° CP-2022-1365</b>	<i>Villeurbanne - Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 36)
<b>N° CP-2022-1366</b>	<i>Subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1367</b>	<i>Lyon - Convention tripartite de coopération décentralisée 2022-2024 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo au Bénin</i>	(p. 36)
<b>N° CP-2022-1368</b>	<i>Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Année 2 - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1369</b>	<i>Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), le Centsept, RDI, Anciela, le Centre culturel œcuménique (CCO) et la Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1370</b>	<i>Lyon - Fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs et soutien à l'entrepreneuriat-étudiant - Attribution de subventions d'équipement (année 2022) - Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec un bénéficiaire (année 2021) - Partenariat avec la COMUE Université de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme 2022 Campus création à la COMUE Université de Lyon</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1371</b>	<i>Attribution de subvention à l'association LDigital pour l'année 2022</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1372</b>	<i>Dispositif d'aide aux éco-investissements dans le cadre du programme Lyon Eco Énergie (LEE) - Attribution des subventions d'éco-investissement 2022</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1373</b>	<i>Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1374</b>	<i>Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut régional Jean Bergeret pour l'accompagnement des projets Studeelink et Solydaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1375</b>	<i>Subvention au club hôtelier lyonnais (CHL) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1376</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 15ème édition des Journées de l'Économie (Jéco) du 15 au 17 novembre 2022 à Lyon</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2022-1377</b>	<i>France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et coconstruction de services numériques - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement avec l'État pour le projet GrandLyon Connect (GLC) Pro</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1378</b>	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL), prévention des expulsions, accueil information orientation des demandeurs de logement social, inclusion par le logement - Programmation et engagement financier 2022 - Demande de participations financières - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022 - Conventions-type</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2022-1379</b>	<i>Logement d'abord - Financements opérateurs - Année 2022</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1380</b>	<i>Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement et conventions aux associations engagées sur l'accueil et l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1381</b>	<i>Programme de l'Union européenne Citoyens, égalité, droits et valeurs - Projet NETWORK of Cities for Collaborative Housing (NETCO) - Signature de l'accord de subvention</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1382</b>	<i>Approbation du règlement métropolitain de transport des élèves en situation de handicap</i>	(p. 15)

<b>N° CP-2022-1383</b>	<i>Soutien à des associations œuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2022</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1384</b>	<i>Avenant à la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon pour les années 2021-2024</i>	(p. 38)
<b>N° CP-2022-1385</b>	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1386</b>	<i>Associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Attributions de subventions pour l'année 2022</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1387</b>	<i>Soutien aux associations gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé - Attribution de subventions - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations Souris verte, Odyneo et ADES</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1388</b>	<i>Villeurbanne - Maison de la Métropole de Lyon - Villeurbanne centre - Rénovation partielle de locaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2022-1389</b>	<i>Corbas - Collèges publics - Désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1390</b>	<i>Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Aides aux associations - Année 2022</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1391</b>	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dispositif exceptionnel en faveur des élèves ukrainiens accueillis dans les collèges métropolitains - Accès au service de restauration scolaire</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1392</b>	<i>Lyon 5ème - Travaux de remplacement des installations de chauffage du collège Jean Moulin et du réseau desservant le gymnase Jean Moulin - Convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 16)
<b>N° CP-2022-1393</b>	<i>Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel avec des acteurs des champs éducatif, social et médico-social</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1394</b>	<i>Lyon - Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat avec la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1395</b>	<i>Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture et solidarités, du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2022</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1396</b>	<i>Structuration de la filière culturelle - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'accompagnement pour 2022</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1397</b>	<i>Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel - Association HF Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) - Attribution d'une subvention pour l'année 2022</i>	(p. 39)
<b>N° CP-2022-1398</b>	<i>Vie associative - Subventions aux associations - Accompagnement des associations et engagement et citoyenneté - Année 2022</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1399</b>	<i>Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attributions de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2022-1400</b>	<i>Comité social territorial de la Métropole de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de la collectivité</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1401</b>	<i>Bron - Rillieux-la-Pape - Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er janvier au 28 février 2022</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1402</b>	<i>Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 20 logements situés 80 avenue des Taillis et 95 rue de l'Aviation</i>	(p. 18)

<b>N° CP-2022-1403</b>	<i>Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 261 route de Saint-André-de-Corcy</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1404</b>	<i>La Mulatière - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier de 8 logements impacté par la crise Covid-19 sis 7 avenue Général de Gaulle</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1405</b>	<i>Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 13 logements sis 11 rue Alsace Lorraine</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1406</b>	<i>Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier impacté par la crise Covid-19 sis 10 rue Jacqueline et Roland de Pury</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1407</b>	<i>Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Grand Est auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 32 logements sis rue Smith</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1408</b>	<i>Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 17 logements sis 10 rue Jarente</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2022-1409</b>	<i>Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements sis rue Delandine</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1410</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition de l'usufruit d'une vente d'immeuble à rénover de 29 logements sis 19 rue Paul Bert - Modification de la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-3076 du 3 juin 2019</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1411</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements sis 82 cours Docteur Long</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1412</b>	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 8 logements situés 82 cours Docteur Long</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1413</b>	<i>Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 11 logements sis 25 impasse Gigodot</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1414</b>	<i>Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 33 logements sis 100 rue Bugeaud</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1415</b>	<i>Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de garantie suite à la cession par la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes de 50 logements situés 96 à 98 avenue Debourg à la SA d'HLM Opérateur national des ventes (ONV) - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0721 du 5 juillet 2021</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1416</b>	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements sis 91 rue Audibert Lavirotte</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1417</b>	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 112 rue Marius Berliet</i>	(p. 19)

<b>N° CP-2022-1418</b>	<i>Marcy-l'Etoile - Garanties d'emprunts accordées à Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements sis 1108 avenue Marcel Mérieux</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1419</b>	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 5 logements sis 1 à 7 rue de Dunkerque</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1420</b>	<i>Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements situés 10-12 rue Rey Loras</i>	(p. 19)
<b>N° CP-2022-1421</b>	<i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 4 rue des Jardins</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1422</b>	<i>Pierre-Bénite - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 65 rue Henri Barbusse - Modification de la délibération n° CP-2017-1829 du 11 septembre 2017</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1423</b>	<i>Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 60 logements sis rue des anciens combattants d'Afrique du nord</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1424</b>	<i>Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier impacté par la crise Covid-19 sis 133 route de Saint-Cyr</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1425</b>	<i>Sainte-Foy-lès-Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis allée Claude Farrère</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1426</b>	<i>Tassin-la-Demi-Lune - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 160 logements sis 142 rue Joliot Curie</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1427</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Le Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Banque postale - Réhabilitation de l'ensemble immobilier dénommé Grandes cités Tase de 189 logements sis rue Romain Rolland</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1428</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Le logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) - Réhabilitation de l'ensemble immobilier dénommé Grandes Cités Tase de 189 logements, sis rue Romain Rolland</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1429</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier de 12 logements impacté par la crise Covid-19 sis 229 avenue Francis de Pressensé</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1430</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien à un chantier de 10 logements impacté par la crise Covid-19 sis 33-35 rue Frédéric Mistral</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1431</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 80 rue Antoine Perrin à Villeurbanne - Modification de la délibération n° CP-2022-1273 du 11 avril 2022</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2022-1432</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 94 rue Alexis Perroncel</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1433</b>	<i>Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) - Désignation de représentants de la Métropole</i>	(p. 40)

<b>N° CP-2022-1434</b>	<i>Déchets - Contrat pour la reprise et le recyclage du standard plastique flux développement 2020-2022 - Signature de l'avenant n° 1 entre la Métropole de Lyon et l'éco-organisme Citeo</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1435</b>	<i>Déchets - Appel à projets (AAP) Citeo pour l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers graphiques - Dépôt d'un dossier de candidature</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2022-1436</b>	<i>Déchets - Attribution d'une subvention à l'Atelier Soudé pour l'organisation du Grand R Festival - Signature de la convention - Edition 2022</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1437</b>	<i>Déchets - Téléthon 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) au titre de 2021 - Régularisation</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1438</b>	<i>Givors - Déchets - Accès au quai de transfert Givors-Bans pour la pesée des boues du syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Convention à signer entre la Métropole de Lyon, le SYSEG et Veolia Eau - 2022-2023</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1439</b>	<i>Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1440</b>	<i>Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022 - Convention entre la Métropole de Lyon et Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1441</b>	<i>Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Attribution d'une subvention - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et l'association La Bergerie urbaine</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1442</b>	<i>Décines-Charpieu - Vénissieux - Villeurbanne - Trame verte - Attribution de subventions aux associations Les Pot'lront, Les Mains Vertes et à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des Buers pour la création et la protection de jardins collectifs - Signature des conventions</i>	(p. 41)
<b>N° CP-2022-1443</b>	<i>Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2022 - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2022</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1444</b>	<i>Cycle de l'eau - Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2022</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1445</b>	<i>Assainissement - Sécurité des systèmes d'assainissement - Contrat de confidentialité entre la Métropole de Lyon et ETIC Télécom</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1446</b>	<i>Irigny - Occupation du domaine public fluvial par des canalisations hydrauliques - Régularisation de conduites d'alimentation en eau potable - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR)</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1447</b>	<i>Tassin-la-Demi-Lune - Alimentation en eau potable - Renouvellement du réseau route de Brignais - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1448</b>	<i>Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Vaulx-en-Velin - Villeurbanne Saint-Jean - Mise à disposition, superposition d'affectation et gestion d'ouvrages de prévention contre les inondations - Conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'État et EDF</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2022-1449</b>	<i>Délégation des aides à la pierre - Bilan 2021 - Avenant aux conventions de délégation de compétence et de gestion du parc privé et programme d'actions territorial 2022 - Barèmes des marges locales pour le parc public - Individualisations d'autorisation de programme - Versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement</i>	(p. 42)
<b>N° CP-2022-1450</b>	<i>Saint-Priest - Instauration de l'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1451</b>	<i>Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Offre de logement abordable, habitat participatif, information des ménages - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1452</b>	<i>Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) à Escale création, coopérative d'activités et à la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL)</i>	(p. 23)

<b>N° CP-2022-1453</b>	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) du 27 juin au 2 septembre 2022</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1454</b>	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenarial pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à Lyon Métropole habitat (LMH) pour le dispositif partenarial pour la tranquillité 2022 - Approbation d'une convention de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1455</b>	<i>Ecully - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention au Comité de gestion Sources-Pérollier - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1456</b>	<i>Feyzin - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention à la Ville de Feyzin - Convention de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1457</b>	<i>Lyon - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Tous quartiers politique de la ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, Grand Lyon habitat, Alliade habitat, la régie de quartier 124.services, la régie de quartier Eurêqua, IDEO, AIDEN, aux associations Mandala, Brin d'Guill' et l'Agence Lyon tranquillité médiation (ALTM) - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1458</b>	<i>Oullins - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville d'Oullins et aux Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2022-1459</b>	<i>Pierre-Bénite - Saint-Genis-Laval - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Pierre-Bénite, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, et aux Compagnons Bâtisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1460</b>	<i>Saint-Priest - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Saint-Priest, à Alliade habitat, à Est Métropole habitat, à l'association Randossage, au Centre social de l'Olivier, au Centre socio-culturel Louis Braille, à la Sauvegarde 69, à l'association VRAC, à la régie Pautet - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1461</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx-en-Velin, Est Métropole habitat, Alliade habitat, Grand Lyon habitat, Multi services développements (MSD) et Dynacité - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1462</b>	<i>Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, Grand Lyon habitat, Alliade Habitat, SACOVIV et les Compagnons Bâtisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1463</b>	<i>Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à Est Métropole habitat et Batigère - Conventions de participation financière</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2022-1464</b>	<i>Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2022</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1465</b>	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Bron Terrailon - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPRNU</i>	(p. 24)

<b>N° CP-2022-1466</b>	<i>Albigny-sur-Saône - Couzon-au-Mont-d'Or - Études préalables à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Loupe - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1467</b>	<i>Saint-Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Convention avec la société Enedis</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1468</b>	<i>Lyon 2ème - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1469</b>	<i>Bron - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Saint-Fons - Saint-Priest - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 46)
<b>N° CP-2022-1470</b>	<i>Marcy-l'Etoile - Domaine de Lacroix-Laval - Conventions relatives à l'utilisation partagée des espaces et équipements et l'occupation privative d'un abri à vélo entre la Métropole de Lyon et l'association École secrète de la gastronomie, dans le cadre de l'implantation du Centre de formation des apprentis de la gastronomie (CFAG) Auvergne-Rhône-Alpes</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1471</b>	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 41 rue de Montcorin</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1472</b>	<i>Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située rue des Maures</i>	(p. 24)
<b>N° CP-2022-1473</b>	<i>Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains situés quartier du Bottet et des Semailles appartenant à la société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) - Abrogation de la délibération du Bureau n° B-2014-0505 du 8 décembre 2014</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1474</b>	<i>Sathonay-Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située Place Louis Dani et appartenant à la Ville de Sathonay-Village</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1475</b>	<i>Tassin-la-Demi-Lune - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie d'un terrain situé 24 avenue de Lauterbourg appartenant à la société civile immobilière (SCI) Tassin Poly</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1476</b>	<i>Tassin-la-Demi-Lune - Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, d'une partie d'un terrain situé 33-35 chemin de la Raude appartenant au syndicat des copropriétaires représenté par la société civile de construction vente (SCCV) Pierre de Lune ou toute société en son nom substituée</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1477</b>	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Paul Langevin et Gaspard Picard appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) Romain Rolland ou toute autre société qui lui serait substituée</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1478</b>	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 8 rue Bonneterre et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) Ambiance Villeurbanne</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1479</b>	<i>Lyon 2ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un volume situé dans un ensemble immobilier formant un parc public de stationnement mutualisé, dit parc marché gare, situé rue Antoine Delandine, allée Jeanne Barret, quai Perrache et place Jacques Truphémus</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2022-1480</b>	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, de volumes de l'ensemble immobilier bâtiment B5 appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu situé place Charles Béraudier</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2022-1481</b>	<i>Dardilly - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé route de la Tour de Salvagny</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1482</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 11 rue des Mariniers</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1483</b>	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 10 de la copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini</i>	(p. 25)



<b>N° CP-2022-1484</b>	<i>Lyon 9ème - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 3 chemin de Montessuy appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) Côté jardin</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1485</b>	<i>Rillieux-la-Pape - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Acquisition, à titre onéreux, de terrains nus appartenant à Dynacité, situés place André Le Nôtre</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1486</b>	<i>Rillieux-la-Pape - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Acquisition à titre onéreux d'un terrain nu appartenant à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA), situé place André Le Nôtre</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1487</b>	<i>Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 90 rue des Docteurs Cordier</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1488</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de la copropriété Bellevue situés 38 rue George Sand</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1489</b>	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de la copropriété Bellevue situés 38 rue George Sand</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1490</b>	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 540 rue du 11 novembre 1918 appartenant à la société Madélis associés ou toute société à elle substituée</i>	(p. 25)
<b>N° CP-2022-1491</b>	<i>Tassin-la-Demi-Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (bâti et terrain) situé 2 route de Brignais - Éviction commerciale du local d'activité à usage de garage automobile</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1492</b>	<i>Villeurbanne - Réserve foncière - Grandclément Est - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé 400 cours Émile Zola et appartenant à la société civile immobilière (SCI) 400 cours Émile Zola</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1493</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 19 rue Guynemer</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1494</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un lot situé dans la copropriété La Caravelle au 18 rue Jean Lurçat</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1495</b>	<i>Irigny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une emprise située 44 impasse de la Grange Haute</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1496</b>	<i>Lyon 3ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'Habitat et humanisme Rhône, de lots de copropriété situés 9 rue Mortier</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1497</b>	<i>Meyzieu - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Dunkerque</i>	(p. 29)
<b>N° CP-2022-1498</b>	<i>Neuville-sur-Saône - Développement urbain - Zone d'activités En Champagne - Cession, par annuités, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de terrains nus situés route de Trévoux - Autorisation de dépôt de demandes de droit des sols</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2022-1499</b>	<i>Vaulx-en-Velin - Équipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, de plusieurs lots d'un ensemble immobilier situé sur son terrain 134 avenue du 8 mai 1945</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1500</b>	<i>Villeurbanne - Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un lot de copropriété à usage de bureaux situé 130 rue de la Poudrette</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1501</b>	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Déclassement du domaine public - Cession, à titre onéreux à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de l'ancien lycée Brossolette situé 159 cours Émile Zola</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2022-1502</b>	<i>Lyon 2ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'un immeuble situé 19 rue Sainte-Hélène</i>	(p. 29)

<b>N° CP-2022-1503</b>	<i>Lyon 4ème - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 5 rue d'Ypres</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1504</b>	<i>Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 immeubles situés 161 Grande Rue et 1 rue de la Sarra</i>	(p. 29)
<b>N° CP-2022-1505</b>	<i>Curis-au-Mont-d'Or - Équipement - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, à la Ville de Curis-au-Mont-d'Or pour la réalisation d'un local technique, de la parcelle située 604 rue du Pontet - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1506</b>	<i>Sainte-Foy-lès-Lyon - Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une conduite privée d'évacuation des eaux usées sur une parcelle de terrain située allée Alban Vistel, au profit de la société civile de construction vente (SCCV) Sainte-Foy-lès-Lyon Montray ou à toute société à elle substituée</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2022-1507</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, de lots, situés dans la copropriété La Caravelle 10 rue Suzanne Melk - Modification de la délibération du Conseil n° 2022-0971 du 24 janvier 2022</i>	(p. 26)

---

**Présidence de Bruno Bernard**  
**Président**

Le lundi 16 mai 2022 à 09h30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 29 avril 2022 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Bruno Bernard, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer la séance.

Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Richard Marion pour assurer les fonctions de secrétaire.

*(Monsieur Richard Marion est désigné).*

Je vous rappelle qu'en application des dispositions applicables pour la période de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers, soit à 22 élus, et qu'un élu peut être porteur de deux pouvoirs. Nous utiliserons le vote électronique pour les dossiers avec débat. Pour les autres, je les mettrai aux voix en posant la question "Pas d'opposition" ?

Pour ceux qui souhaiteraient avoir un vote contraire ou ne prenant pas part au vote, merci de le signaler à la table centrale.

Je vous rappelle le fonctionnement des boîtiers : la touche verte n° 1 concerne le vote "pour", la touche rouge n° 2 concerne le vote "contre", la touche grise n° 3 concerne le vote "abstention" et la touche n° 4 concerne le vote "ne prend pas part au vote". Je vous remercie de remettre ces boîtiers à la sortie de la séance.

---

**Constatation du quorum**

**M. le Président :** Nous allons faire un premier vote pour constater le quorum. Pour rappel, il faut appuyer sur OK, une fois que l'on a voté avec les touches n° 1, 2, 3 ou 4.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

**Absents excusés** : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba), Picard (pouvoir à M. Debû), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel).

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

---

### Intervention préalable

**M. le Président** : Il y a une intervention préalable du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Monsieur Cochet.

**M. le Conseiller Cochet** : Je vous remercie monsieur le Président. Tout d'abord, un moment de joie, cela nous arrive assez rarement avec vous mais un grand moment de joie pour noter l'arrêt du projet du téléphérique. Je tiens à féliciter madame Véronique Sarselli, monsieur Pascal Charmot, madame Clotilde Pouzergue, madame Véronique Déchamps ainsi que tous ceux qui se sont mobilisés contre ce projet. Que de temps perdu, que d'énergie inutilisée pour le bien commun alors que, dès le départ, ce projet était mort-né.

Un point important également, c'est qu'il est vital d'avoir un abonnement pour les journaux de l'agglomération parce que, bien sûr, nous ne faisons pas partie de l'AOMTL (autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais), et donc, nous avons noté votre position au niveau de la presse. Aucun courrier à l'ensemble des Conseillers métropolitains. Mais, cela n'est pas très étrange. En fait, notamment quand on regarde votre capitulation face aux exigences de monsieur Mélenchon, et d'ores et déjà maintenant, nous savions que vous étiez une majorité diverse. Cette fois-ci, nous constatons que vous êtes une majorité d'extrême gauche.

Je veux féliciter un certain nombre de personnes dans cette assemblée, je citerai notamment madame Geoffroy et madame Runel qui, elles, ont des convictions et ne se sont certainement pas laissés entraîner dans ce chaos que vous avez organisé.

Enfin, dans cette situation, nous attendons toujours que la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) soit évoquée de manière claire et précise par commune. Nous arrivons presque à la moitié de notre mandat et nous n'avons toujours pas d'informations par commune alors que nous vous le demandons depuis maintenant deux ans et demi.

L'actualité fait qu'aujourd'hui, j'ai pu constater que les jeunes écologistes de Lyon appelaient à soutenir votre collègue, monsieur Éric Piolle de Grenoble, concernant le règlement de l'usage des piscines, et je pense que ce serait intéressant que vous nous donniez votre position, monsieur le Président.

Et, pour terminer, je dirais que, ce que nous espérons, c'est une séance, bien sûr qui n'est pas retransmise et on le conçoit tout à fait, mais qu'un certain nombre de sujets qui méritent un débat, soient vraiment portés en Commission permanente et non pas dans ce genre d'instance qui est un lieu où le débat n'est pas connu à l'extérieur. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci.

---

**Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022**

---

**N° CP-2022-1356** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

---

**M. le Président** : Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication et je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Nous poursuivons par l'examen des dossiers pour lesquels aucune demande de temps de parole n'a été formulée en Conférence des Présidents. Donc, nous les voterons à main levée.

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes  
de débats en Conférence des Présidents*

---

**I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE**

---

**N° CP-2022-1357** - Maintien en conditions opérationnelles du système d'information des tunnels et voies rapides de la Métropole de Lyon - Programme de gros entretien et renouvellement, mise en conformité réglementaire en termes de cyber sécurité et garantie de la maintenabilité du réseau informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

**N° CP-2022-1358** - Lyon 7<sup>ème</sup> - Tunnel du boulevard des Tchécoslovaques - Travaux de mise en sécurité - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, travaux de génie civil, travaux d'équipements et intégration au système de gestion centralisée des tunnels du PC COMET - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

---

**M. le Président** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1357 et CP-2022-1358.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

---

**N° CP-2022-1362** - Lyon 3<sup>ème</sup> - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 42 boulevard Eugène Deruelle - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**N° CP-2022-1363** - Lyon 3<sup>ème</sup> - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 14 rue Maurice Flandin - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

---

**M. le Président** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1362 et CP-2022-1363.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° CP-2022-1366** - Subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

**N° CP-2022-1374** - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut régional Jean Bergeret pour l'accompagnement des projets Studeelink et Solydaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

---

**M. le Président** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1366 et CP-2022-1374.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Dromain Hélène, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du Nouvel institut franco-chinois, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1366 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Longueval.

---

**N° CP-2022-1368** - Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Année 2 - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1375** - Subvention au club hôtelier lyonnais (CHL) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1376** - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 15ème édition des Journées de l'Économie (Jéco) du 15 au 17 novembre 2022 à Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

---

**M. le Président** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1368, CP-2022-1375 et CP-2022-1376.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1368 : Mme Vessiller Béatrice, à sa demande, en lien avec l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

- n° CP-2022-1376 : M. Longueval Jean-Michel, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), Mme Hémain Séverine, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale, Mme Baume Emeline, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation BigBooster et de la Fondation de soutien à l'innovation sociale, M. Athanaze Pierre, M. Guelpa-Bonaro Philippe, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation pour la médiation industrielle.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Dromain.

---

**N° CP-2022-1369** - Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations de l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), le Centsept, RDI, Anciela, le Centre culturel œcuménique (CCO) et la Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1370** - Lyon - Fonds d'aide au prototypage des étudiants-entrepreneurs et soutien à l'entrepreneuriat-étudiant - Attribution de subventions d'équipement (année 2022) - Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec un bénéficiaire (année 2021) - Partenariat avec la COMUE Université de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme 2022 Campus création à la COMUE Université de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1371** - Attribution de subvention à l'association LDigital pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1372** - Dispositif d'aide aux éco-investissements dans le cadre du programme Lyon Eco Énergie (LEE) - Attribution des subventions d'éco-investissement 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1373** - Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**N° CP-2022-1377** - France Relance - Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales et coconstruction de services numériques - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement avec l'État pour le projet GrandLyon Connect (GLC) Pro - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

---

**M. le Président** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1369 à CP-2022-1373 et CP-2022-1377.

Avis favorable de la commission.

Je vous rappelle que, pour le dossier n° CP-2022-1369, il y a une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Longueval Jean-Michel, Mme Vacher Lucie, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Université de Lyon - Communauté d'universités et établissements (COMUE), n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1370 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

---

**Présidence de madame Emeline Baume**

**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

---

---

### **III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE**

---

**N° CP-2022-1378** - Fonds de solidarité pour le logement (FSL), prévention des expulsions, accueil information orientation des demandeurs de logement social, inclusion par le logement - Programmation et engagement financier 2022 - Demande de participations financières - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022 - Conventions-type - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° CP-2022-1379** - Logement d'abord - Financements opérateurs - Année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° CP-2022-1380** - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions de fonctionnement et conventions aux associations engagées sur l'accueil et l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° CP-2022-1381** - Programme de l'Union européenne Citoyens, égalité, droits et valeurs - Projet NETwork of Cities for Collaborative Housing (NETCO) - Signature de l'accord de subvention - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**Mme la Présidente** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1378 à CP-2022-1381.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1378 : Mme Hémain Séverine, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'association SOLIHA,

- n° CP-2022-1379 : Mme Moreira Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes,

- n° CP-2022-1378 et n° CP-2022-1379 : M. Bernard Bruno, à sa demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA), Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône, Mme Runel Sandrine, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSo).

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

#### Présidence de monsieur Bruno Bernard

#### Président

**N° CP-2022-1382** - Approbation du règlement métropolitain de transport des élèves en situation de handicap - Délégation Solidarités, habitat et éducation

**N° CP-2022-1383** - Soutien à des associations œuvrant dans le champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

**N° CP-2022-1385** - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Développement social et médico-social

**N° CP-2022-1386** - Associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Attributions de subventions pour l'année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

**N° CP-2022-1388** - Villeurbanne - Maison de la Métropole de Lyon - Villeurbanne centre - Rénovation partielle de locaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation

**M. le Président** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1382, CP-2022-1383, CP-2022-1385, CP-2022-1386 et CP-2022-1388.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1383 : M. Longueval Jean-Michel, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), Mme Hémain Séverine, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation de soutien à l'innovation sociale, Mme Baume Emeline, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation BigBooster et de la Fondation de soutien à l'innovation sociale, M. Athanaze Pierre, M. Guelpa-Bonaro Philippe, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation pour la médiation industrielle,

- n° CP-2022-1386 : Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation AJD Maurice Gounon.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

---

**N° CP-2022-1387** - Soutien aux associations gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé - Attribution de subventions - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et les associations Souris verte, Odyneo et ADES - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

---

**M. le Président** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1387.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Artigny Bertrand, membre de l'association Odynéo, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vacher.

---

#### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° CP-2022-1389** - Corbas - Collèges publics - Désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

**N° CP-2022-1390** - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Aides aux associations - Année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

**N° CP-2022-1391** - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dispositif exceptionnel en faveur des élèves ukrainiens accueillis dans les collèges métropolitains - Accès au service de restauration scolaire - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

**N° CP-2022-1392** - Lyon 5ème - Travaux de remplacement des installations de chauffage du collège Jean Moulin et du réseau desservant le gymnase Jean Moulin - Convention de participation financière avec la Ville de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

---

**M. le Président** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1389 à CP-2022-1392.

Avis favorable de la commission.

Je vous rappelle que, pour le dossier n° CP-2022-1390, il y a une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le **3° - Objectif pour l'emploi (OPE) du I - Proposition de subventions pour 7 projets associatifs éducatifs** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"L'association OPE renouvelle ses actions dédiées à l'orientation au travers de témoignages-débats ayant pour objectif de déconstruire les stéréotypes liés au genre et aux métiers."



au lieu de :

"L'association OPE renouvelle ses actions dédiées à l'orientation au travers de témoignages-débats ayant pour objectif de construire les stéréotypes liés au genre et aux métiers."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile s'étant abstenu sur le dossier n° CP-2022-1389.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

**N° CP-2022-1393** - Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel avec des acteurs des champs éducatif, social et médico-social - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**N° CP-2022-1394** - Lyon - Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Conventions de partenariat avec la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**N° CP-2022-1395** - Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture et solidarités, du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**N° CP-2022-1396** - Structuration de la filière culturelle - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures d'accompagnement pour 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**M. le Président** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1393 à CP-2022-1396.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Pelaez Louis, membre de l'association POLYDOM, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1393 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Van Styvendael.

**N° CP-2022-1398** - Vie associative - Subventions aux associations - Accompagnement des associations et engagement et citoyenneté - Année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**N° CP-2022-1399** - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attributions de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Sports

**M. le Président** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1398 et CP-2022-1399.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Ben Itah.

## V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

**N° CP-2022-1400** - Comité social territorial de la Métropole de Lyon - Fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel et de celui des membres du collège des représentants de la collectivité - Délégation Ressources humaines et moyens généraux

**N° CP-2022-1401** - Bron - Rillieux-la-Pape - Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er janvier au 28 février 2022 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

---

**M. le Président** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1400 et CP-2022-1401.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Khelifi.

---

### Présidence de madame Emeline Baume

#### 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

---

**N° CP-2022-1402** - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 20 logements situés 80 avenue des Taillis et 95 rue de l'Aviation - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1403** - Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés 261 route de Saint-André-de-Corcy - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1404** - La Mulatière - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier de 8 logements impacté par la crise Covid-19 sis 7 avenue Général de Gaulle - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1405** - Lyon 1er - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 13 logements sis 11 rue Alsace Lorraine - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1406** - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier impacté par la crise Covid-19 sis 10 rue Jacqueline et Roland de Pury - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1407** - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Grand Est auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 32 logements sis rue Smith - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1408** - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 17 logements sis 10 rue Jarente - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1409** - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements sis rue Delandine - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1410** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition de l'usufruit d'une vente d'immeuble à rénover de 29 logements sis 19 rue Paul Bert - Modification de la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-3076 du 3 juin 2019 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1411** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 4 logements sis 82 cours Docteur Long - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1412** - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 8 logements situés 82 cours Docteur Long - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1413** - Lyon 4ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 11 logements sis 25 impasse Gigodot - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1414** - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 33 logements sis 100 rue Bugeaud - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1415** - Lyon 7ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de garantie suite à la cession par la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes de 50 logements situés 96 à 98 avenue Debourg à la SA d'HLM Opérateur national des ventes (ONV) - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0721 du 5 juillet 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1416** - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 35 logements sis 91 rue Audibert Lavirotte - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1417** - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 112 rue Marius Berliet - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1418** - Marcy-l'Etoile - Garanties d'emprunts accordées à Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements sis 1108 avenue Marcel Mérieux - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1419** - Meyzieu - Garanties d'emprunts à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 5 logements sis 1 à 7 rue de Dunkerque - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1420** - Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 9 logements situés 10-12 rue Rey Loras - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1421** - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 4 rue des Jardins - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1422** - Pierre-Bénite - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements sis 65 rue Henri Barbusse - Modification de la délibération n° CP-2017-1829 du 11 septembre 2017 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1423** - Quincieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 60 logements sis rue des anciens combattants d'Afrique du nord - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1424** - Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier impacté par la crise Covid-19 sis 133 route de Saint-Cyr - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1425** - Sainte-Foy-lès-Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis allée Claude Farrère - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1426** - Tassin-la-Demi-Lune - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 160 logements sis 142 rue Joliot Curie - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1427** - Vaulx-en-Velin - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Le Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Banque postale - Réhabilitation de l'ensemble immobilier dénommé Grandes cités Tase de 189 logements sis rue Romain Rolland - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1428** - Vaulx-en-Velin - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Le logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (CERA) - Réhabilitation de l'ensemble immobilier dénommé Grandes Cités Tase de 189 logements, sis rue Romain Rolland - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1429** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien au chantier de 12 logements impacté par la crise Covid-19 sis 229 avenue Francis de Pressensé - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1430** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien à un chantier de 10 logements impacté par la crise Covid-19 sis 33-35 rue Frédéric Mistral - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1431** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 80 rue Antoine Perrin à Villeurbanne - Modification de la délibération n° CP-2022-1273 du 11 avril 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**N° CP-2022-1432** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 94 rue Alexis Perroncel - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

---

**Mme la Présidente** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1402 à CP-2022-1432.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés :

- le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile ayant voté contre sur les dossiers n° CP-2022-1406, CP-2022-1407, CP-2022-1409, CP-2022-1414, CP-2022-1415 et CP-2022-1416,

- les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

. n° CP-2022-1402 et n° CP-2022-1425 : M. Debû Raphaël, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société ICF Sud-Est Méditerranée,

. n° CP-2022-1403, n° CP-2022-1409 et n° CP-2022-1416 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société CDC habitat social,

. n° CP-2022-1405 et n° CP-2022-1410 : Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

. n° CP-2022-1407, n° CP-2022-1411, n° CP-2022-1412 et n° CP-2022-1413 : Mme Moreira Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes,

. n° CP-2022-1408, n° CP-2022-1418, n° CP-2022-1419 et n° CP-2022-1423 : M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

. n° CP-2022-1414 et n° CP-2022-1415 : Mme Vacher Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes,

. n° CP-2022-1417 : Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône,

. n° CP-2022-1420 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,

. n° CP-2022-1427 et n° CP-2022-1428 : M. Marion Richard, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société SOLLAR.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

---

**Présidence de monsieur Bruno Bernard**

**Président**

---



---

**VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

---

**N° CP-2022-1434** - Déchets - Contrat pour la reprise et le recyclage du standard plastique flux développement 2020-2022 - Signature de l'avenant n° 1 entre la Métropole de Lyon et l'éco-organisme Citeo - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1435** - Déchets - Appel à projets (AAP) Citeo pour l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers graphiques - Dépôt d'un dossier de candidature - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1436** - Déchets - Attribution d'une subvention à l'Atelier Soudé pour l'organisation du Grand R Festival - Signature de la convention - Edition 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1437** - Déchets - Téléthon 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) au titre de 2021 - Régularisation - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1438** - Givors - Déchets - Accès au quai de transfert Givors-Bans pour la pesée des boues du syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Convention à signer entre la Métropole de Lyon, le SYSEG et Veolia Eau - 2022-2023 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1434 à CP-2022-1438.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

---

**N° CP-2022-1443** - Attribution d'une subvention au Groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2022 - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et le GRAIE - Année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1448** - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Prévention contre les inondations - Systèmes d'endiguement de Vaulx-en-Velin - Villeurbanne Saint-Jean - Mise à disposition, superposition d'affectation et gestion d'ouvrages de prévention contre les inondations - Conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'État et EDF - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1443 et CP-2022-1448.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Groperrin Anne, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE), n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1443 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Athanaze.

---

**N° CP-2022-1440** - Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1167 du 7 février 2022 - Convention entre la Métropole de Lyon et Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1441** - Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Attribution d'une subvention - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et l'association La Bergerie urbaine - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1440 et CP-2022-1441.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Camus.

---

**N° CP-2022-1439** - Association Maison de l'environnement de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**N° CP-2022-1444** - Cycle de l'eau - Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2022 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1445** - Assainissement - Sécurité des systèmes d'assainissement - Contrat de confidentialité entre la Métropole de Lyon et ETIC Télécom - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1446** - Irigny - Occupation du domaine public fluvial par des canalisations hydrauliques - Régularisation de conduites d'alimentation en eau potable - Conventions à signer entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**N° CP-2022-1447** - Tassin-la-Demi-Lune - Alimentation en eau potable - Renouvellement du réseau route de Brignais - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. le Président** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1439 et CP-2022-1444 à CP-2022-1447.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Athanaze Pierre, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association Maison de l'environnement, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2022-1439 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Groperrin.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° CP-2022-1450** - Saint-Priest - Instauration de l'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Bellevue - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° CP-2022-1452** - Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA) à Escale création, coopérative d'activités et à la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1453** - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Métropole quartiers d'été 2022 - Attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) du 27 juin au 2 septembre 2022 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1455** - Ecully - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention au Comité de gestion Sources-Pérollier - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1456** - Feyzin - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention à la Ville de Feyzin - Convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1458** - Oullins - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville d'Oullins et aux Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1464** - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2022 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

---

**M. le Président** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1450, CP-2022-1452, CP-2022-1453, CP-2022-1455, CP-2022-1456, CP-2022-1458 et CP-2022-1464.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1452 : M. Benzeghiba Issam, délégué de la Métropole de Lyon, ainsi que M. Athanaze Pierre, délégué du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) au sein de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône-Amont (SEGAPAL),

- n° CP-2022-1453 : M. Van Styvendael Cédric, compte tenu de son activité au sein du fonds de dotation VRAC, ainsi que M. Longueval Jean-Michel, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'association Pôle en scènes,

- n° CP-2022-1464 : M. Buffet François-Noël, à sa demande, en lien avec l'association Institut Bioforce.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

---

### Présidence de madame Emeline Baume

---

#### 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

---

**N° CP-2022-1451** - Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Offre de logement abordable, habitat participatif, information des ménages - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**N° CP-2022-1465** - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Bron Terrailon - Signature de l'ajustement mineur à la convention NPRNU - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1466** - Albigny-sur-Saône - Couzon-au-Mont-d'Or - Études préalables à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) La Loupe - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1467** - Saint-Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Convention avec la société Enedis - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**N° CP-2022-1468** - Lyon 2ème - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Projets et énergie des bâtiments

**N° CP-2022-1470** - Marcy-l'Etoile - Domaine de Lacroix-Laval - Conventions relatives à l'utilisation partagée des espaces et équipements et l'occupation privative d'un abri à vélo entre la Métropole de Lyon et l'association École secrète de la gastronomie, dans le cadre de l'implantation du Centre de formation des apprentis de la gastronomie (CFAG) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

**N° CP-2022-1471** - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 41 rue de Montcorin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1472** - Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située rue des Maures - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1473** - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de divers terrains situés quartier du Bottet et des Semailles appartenant à la société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) - Abrogation de la délibération du Bureau n° B-2014-0505 du 8 décembre 2014 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1474** - Sathonay-Village - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle de terrain nu située Place Louis Dani et appartenant à la Ville de Sathonay-Village - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1475** - Tassin-la-Demi-Lune - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie d'un terrain situé 24 avenue de Lauterbourg appartenant à la société civile immobilière (SCI) Tassin Poly - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier



**N° CP-2022-1476** - Tassin-la-Demi-Lune - Voirie - Acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, d'une partie d'un terrain situé 33-35 chemin de la Raude appartenant au syndicat des copropriétaires représenté par la société civile de construction vente (SCCV) Pierre de Lune ou toute société en son nom substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1477** - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rues Paul Langevin et Gaspard Picard appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) Romain Rolland ou toute autre société qui lui serait substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1478** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 8 rue Bonneterre et appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) Ambiance Villeurbanne - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1481** - Dardilly - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé route de la Tour de Salvagny - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1482** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 11 rue des Mariniers - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1483** - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, du lot n°10 de la copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1484** - Lyon 9ème - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 3 chemin de Montessuy appartenant à la société à responsabilité limitée (SARL) Côté jardin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1485** - Rillieux-la-Pape - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Acquisition, à titre onéreux, de terrains nus appartenant à Dynacité, situés place André Le Nôtre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1486** - Rillieux-la-Pape - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Acquisition à titre onéreux d'un terrain nu appartenant à la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA), situé place André Le Nôtre - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1487** - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 90 rue des Docteurs Cordier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1488** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de la copropriété Bellevue situés 38 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1489** - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de la copropriété Bellevue situés 38 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1490** - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 540 rue du 11 novembre 1918 appartenant à la société Madélis associés ou toute société à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1491** - Tassin-la-Demi-Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alaï - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble (bâti et terrain) situé 2 route de Brignais - Eviction commerciale du local d'activité à usage de garage automobile - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1492** - Villeurbanne - Réserve foncière - Grandclément Est - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement immobilier situé 400 cours Émile Zola et appartenant à la société civile immobilière (SCI) 400 cours Émile Zola - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1493** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 19 rue Guynemer - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1494** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un lot situé dans la copropriété La Caravelle au 18 rue Jean Lurçat - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1495** - Irigny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'une emprise située 44 impasse de la Grange Haute - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1496** - Lyon 3ème - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Foncière d'Habitat et humanisme Rhône, de lots de copropriété situés 9 rue Mortier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1499** - Vaulx-en-Velin - Equipement public - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, de plusieurs lots d'un ensemble immobilier situé sur son terrain 134 avenue du 8 mai 1945 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1500** - Villeurbanne - Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un lot de copropriété à usage de bureaux situé 130 rue de la Poudrette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1503** - Lyon 4ème - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 5 rue d'Ypres - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1505** - Curis-au-Mont-d'Or - Equipement - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, à la Ville de Curis-au-Mont-d'Or pour la réalisation d'un local technique, de la parcelle située 604 rue du Pontet - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1506** - Sainte-Foy-lès-Lyon - Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une conduite privée d'évacuation des eaux usées sur une parcelle de terrain située allée Alban Vistel, au profit de la société civile de construction vente (SCCV) Sainte-Foy-lès-Lyon Montray ou à toute société à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1507** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, de lots, situés dans la copropriété La Caravelle 10 rue Suzanne Melk - Modification de la délibération du Conseil n° 2022-0971 du 24 janvier 2022 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**Mme la Présidente** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1451, CP-2022-1465 à CP-2022-1468, CP-2022-1470 à CP-2022-1478, CP-2022-1481 à CP-2022-1496, CP-2022-1499, CP-2022-1500, CP-2022-1503 et CP-2022-1505 à CP-2022-1507.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1451 : Mme Hémain Séverine, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'Association départementale-métropolitaine d'information sur le logement (ADMIL),

- n° CP-2022-1487 et n° CP-2022-1503 : Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

- n° CP-2022-1496 : Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et humanisme Rhône.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

**N° CP-2022-1454** - Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Dispositif partenarial pour la tranquillité - Attribution d'une subvention à Lyon Métropole habitat (LMH) pour le dispositif partenarial pour la tranquillité 2022 - Approbation d'une convention de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1457** - Lyon - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Tous quartiers politique de la ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, Grand Lyon habitat, Alliade habitat, la régie de quartier 124.services, la régie de quartier Eurêqua, IDEO, AIDEN, aux associations Mandala, Brin d'Guill' et l'Agence Lyon tranquillité médiation (ALTM) - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1459** - Pierre-Bénite - Saint-Genis-Laval - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Pierre-Bénite, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, et aux Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1460** - Saint-Priest - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Saint-Priest, à Alliade habitat, à Est Métropole habitat, à l'association Randossage, au Centre social de l'Olivier, au Centre socio-culturel Louis Braille, à la Sauvegarde 69, à l'association VRAC, à la régie Pautet - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1461** - Vaulx-en-Velin - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à la Ville de Vaulx-en-Velin, Est Métropole habitat, Alliade habitat, Grand Lyon habitat, Multi services développements (MSD) et Dynacité - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1462** - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attributions de subventions à la Ville de Vénissieux, Grand Lyon habitat, Alliade Habitat, SACOVIV et les Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**N° CP-2022-1463** - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subventions à Est Métropole habitat et Batigère - Conventions de participation financière - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Mme la Présidente** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Benahmed comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1454, CP-2022-1457 et CP-2022-1459 à CP-2022-1463.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1454 et n° CP-2022-1459 : M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- n° CP-2022-1457, n° CP-2022-1460, n° CP-2022-1461 et n° CP-2022-1462 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,

- n° CP-2022-1457, n° CP-2022-1461 et n° CP-2022-1462 : Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande,

- n° CP-2022-1460 : M. Van Styvendael Cédric, compte tenu de son activité au sein du fonds de dotation VRAC,

- n° CP-2022-1460, n° CP-2022-1461 et n° CP-2022-1463 : M. Gascon Gilles, Mme Moreira Véronique, M. Payre Renaud, M. Van Styvendael Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,

- n° CP-2022-1463 : Mme Moreira Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes.

Rapporteur : Mme la Conseillère Benahmed.

---

**Présidence de monsieur Bertrand Artigny**

**9<sup>ème</sup> Vice-Président**

---

**N° CP-2022-1479** - Lyon 2ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un volume situé dans un ensemble immobilier formant un parc public de stationnement mutualisé, dit parc marché gare, situé rue Antoine Delandine, allée Jeanne Barret, quai Perrache et place Jacques Truphémus - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1480** - Lyon 3ème - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, de volumes de l'ensemble immobilier bâtiment B5 appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu situé place Charles Béraudier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1498** - Neuville-sur-Saône - Développement urbain - Zone d'activités En Champagne - Cession, par annuités, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de terrains nus situés route de Trévoux - Autorisation de dépôt de demandes de droit des sols - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1501** - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Déclassement du domaine public - Cession, à titre onéreux à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de l'ancien lycée Brossolette situé 159 cours Émile Zola - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**M. le Président** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1479, CP-2022-1480, CP-2022-1498 et CP-2022-1501.

Avis favorable de la commission.

Je vous rappelle que, pour le dossier n° CP-2022-1479, il y a une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, au chapitre **IV - Conditions de l'acquisition**, il convient de lire :

"Un différé de jouissance à la SPL Lyon Confluence est prévu jusqu'à la réception du bien."

au lieu de :

"Un différé de jouissance à la SPL Part Dieu est prévu jusqu'à la réception du bien."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2022-1479 : Mme Baume Emeline, Mme Croizier Laurence, M. Debû Raphaël, M. Kimelfeld David, M. Kohlhaas Jean-Charles, M. Payre Renaud, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence,

- n° CP-2022-1480 : M. Badouard Benjamin, M. Bagnon Fabien, M. Bernard Bruno, Mme Croizier Laurence, Mme Nachury Dominique, Mme Runel Sandrine, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Part-Dieu,

- n° CP-2022-1498 et n° CP-2022-1501 : Mme Brossaud Claire, Mme Geoffroy Hélène, M. Guelpa-Bonaro Philippe, Mme Vessiller Béatrice, M. Vincendet Alexandre, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Rapporteur : Mme la Conseillère Collin.

---

### Présidence de monsieur Bruno Bernard

---

#### Président

---

**N° CP-2022-1497** - Meyzieu - Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Dunkerque - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1502** - Lyon 2ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'un immeuble situé 19 rue Sainte-Hélène - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**N° CP-2022-1504** - Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, de 2 immeubles situés 161 Grande Rue et 1 rue de la Sarra - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

---

**M. le Président** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2022-1497, CP-2022-1502 et CP-2022-1504.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers n° CP-2022-1497, n° CP-2022-1502 et n° CP-2022-1504 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller Badouard.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### *Dossiers ayant fait l'objet de demandes de débats en Conférence des Présidents*

---

**N° CP-2022-1359 - déplacements et voirie** - Requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval - Approbation du projet d'aménagement et du bilan de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1359.

Avis favorable de la commission. Il y a une demande de prise de parole pour le groupe Progressistes et républicains. Monsieur Da Passano.

**M. le Conseiller Da Passano** : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous demandez, dans ce dossier, d'approuver le projet d'aménagement de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval, la partie sud, ainsi que le bilan de la concertation et de voter l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Il est bien évident que nous sommes particulièrement favorables à ce dossier puisqu'il date du mandat précédent et que c'est nous, avec le Président David Kimelfeld, qui l'avions initié.

Je voudrais quand même attirer l'attention de mes collègues sur le fait que notre ambition était beaucoup plus importante que de refaire ce tronçon de route. Quelle est la situation ? Il y a, maintenant, une vingtaine d'années, l'État a donné, à l'A450, un gabarit autoroutier. Ce faisant, l'État a créé entre Saint-Genis-Laval et Pierre-Bénite au nord, puis au sud, les Villes d'Irigny, de Charly et Vernaison qui sont immédiatement proches, un véritable mur qui est, aujourd'hui, difficilement franchissable avec quelques points de passage obligés. Il n'y a ainsi que quatre ponts et qui sont, bien sûr, de gabarits très insuffisants.

Donc, à travers ce dossier, nous voulions, profitant de l'arrivée prévue pour fin 2023 du métro ligne B aux hôpitaux, attirer et être capables d'amener les habitants de Charly, Vernaison et d'Irigny, (20 000 habitants environ), vers le terminus de la ligne B. Nous voudrions aussi examiner la poursuite de cette opération sur la Ville de Saint-Genis-Laval, qui n'est absolument pas évoquée, et également étudier la desserte en transports en commun du futur terminal métro.

Sinon, on va se trouver en 2023 avec le métro arrivant aux hôpitaux et une toute petite voirie pour amener ces 20 000 habitants au métro. L'aménagement que vous nous proposez est pour nous incomplet aux deux tiers.

Donc, je voulais attirer votre attention sur ce point, et vous dire également ce que nous avons prévu au mandat précédent. Nous avons créé un Comité de pilotage qui associait les Maires des communes concernées, c'est-à-dire également Charly et Vernaison. Ce comité de pilotage a fonctionné jusqu'à la fin du mandat, il serait bon de le réactiver.

Et cette fois-ci, malgré la réticence que vous avez à considérer que nous sommes des élus locaux, nous vous demandons d'y associer les Conseillers métropolitains de la circonscription, avec pour but de considérer l'ensemble de l'itinéraire et la desserte en transports en commun.

Il faudra bien que les gens puissent se rendre au terminus du métro en transports en commun. Comment vont faire les gens de Charly, de Vernaison et d'Irigny pour se rendre à ce terminus ? Nous avons prévu un gabarit qui permette les transports en commun. Aujourd'hui, cette route est bien sûr très étroite, ce qui ne permet pas le croisement de deux bus. Donc, il faut aussi travailler avec le SYTRAL Mobilités. Alors, bien sûr, oui à ce petit dossier que vous nous présentez, sachant qu'il couvre à peu près un tiers des besoins. Merci.

**M. le Président :** Merci. La parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

**M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Eh bien, monsieur Da Passano, en arrivant effectivement aux responsabilités, nous avons été aussi déçus que vous par rapport à l'avancement de ce dossier et par rapport au planning d'ouverture de la station du métro B au Vallon des hôpitaux.

Effectivement, si on avait voulu qu'il y ait concomitance de la création de cette voirie au gabarit qui permet d'accueillir des bus, il eut fallu anticiper sur ce projet plutôt que de lancer d'énormes études sur l'arrivée de l'Anneau des sciences dans ce même vallon. Ce sujet, nous l'avons pris en main dès notre arrivée et fait avancer au plus vite.

Étant du secteur, je connaissais bien le dossier, nous avons eu l'occasion d'en discuter tous les deux alors que j'avais d'autres fonctions par rapport à cet intérêt. On se rejoint sur l'intérêt, par contre on ne peut que regretter le fait que le dossier n'ait pas suffisamment avancé vite et vous le savez, il y avait des raisons de politique interne dans le précédent Exécutif.

Quant à la concertation avec l'ensemble des Maires, je vous rappelle qu'on a lancé une étude pareille dès qu'on arrivait aux responsabilités d'accessibilité tous modes à 360 degrés autour de cette nouvelle station métro, ce qui n'avait jamais été fait. On a restitué ces études aux trois Maires : Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et Oullins pour montrer les avancées avec des projets d'amélioration des cheminements piétons, des aménagements cyclables et quant à la réorganisation du réseau de surface, les études avancent et nous serons bientôt en mesure de vous les partager avec vous et avec nos concitoyens.

La question de l'accessibilité de la nouvelle station a bien été prise en compte en fonction des délais qui s'imposaient à nous et, sur tous les sujets, effectivement, on n'a pas pu avancer, notamment sur la requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval, il eut fallu lancer ce sujet bien avant. C'est quand même assez étonnant que vous nous en fassiez le reproche alors que vous étiez aux responsabilités.

**M. le Conseiller Da Passano :** On a perdu deux ans...

**M. le Président :** Monsieur Da Passano, avez-vous terminé ou souhaitez-vous réintervenir ?

**M. le Conseiller Da Passano :** Je demande juste, monsieur le Président, qu'on réactive ce COPIL et qu'on y associe pour une fois, et ce sera une grande première dans cette assemblée, les Maires et les Conseillers métropolitains de la circonscription, sachant que j'en fais partie mais que vous avez également huit de vos amis politiques qui en font également partie.

**M. le Président** : Merci. Écoutez, je vois l'essentiel, c'est qu'on partage le même objectif, et que naturellement l'arrivée du métro Vallon des hôpitaux est une opportunité qu'il faut travailler au rabattement transports en commun, vélos, parkings-relais voitures sur cette station de métro. J'en ai discuté d'ailleurs avec madame la Maire d'Irigny, madame Freyer, quand je suis allé sur place, comme j'en ai discuté aussi avec madame Millet lorsque je suis allé à Saint-Genis-Laval ou encore avec monsieur Araujo à Charly.

Après, on aurait aimé aller plus vite. Monsieur Bagnon l'a dit, peut-être qu'en moins de deux ans, il fallait aller plus vite mais les acquisitions foncières, soit elles étaient faites, soit elles n'étaient pas faites, et elles ne sont pas faites, malgré 25 ans à la tête d'Irigny, malgré avant, donc chacun peut dire qu'on peut aller plus vite, l'essentiel est qu'on soit d'accord sur l'objectif et, naturellement, les Maires sont et seront associés au projet.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

---

**N° CP-2022-1360 - déplacements et voirie** - Rue Garibaldi - Clôture de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) et les espaces publics connexes - Ouverture et modalités de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1360.

La commission a donné un avis favorable. Nous avons quatre demandes d'intervention et je donne la parole au groupe Synergies Élus et Citoyens.

**M. le Conseiller Grivel** : Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, notre groupe soutient ce projet de réaménagement de la rue Garibaldi, comme chacun le sait, une artère centrale et transversale de la Métropole de Lyon qui en fait la jonction entre le nord et le sud de notre agglomération.

Le tronçon qui nous intéresse ici est effectivement en rupture avec les premiers aménagements réalisés sous les précédents mandats et la circulation des piétons et des cyclistes sur cette portion est particulièrement délicate comme chacun le sait. En ce sens, les riverains et les usagers, tous modes de transports confondus, attendent ces réaménagements avec impatience.

Sur cette délibération, nous avons donc deux remarques à vous formuler monsieur le Président et, à vous, chers collègues.

La première concerne la période de concertation qui s'ouvre. Une nouvelle fois, celle-ci va se dérouler en plein été, et nous espérons que ce choix de temporalité discutable ne freinera pas la participation citoyenne.

La deuxième remarque est un problème récurrent et interne à notre assemblée. La Commission permanente vise à faciliter le bon fonctionnement de notre collectivité et nous ne souhaitons pas, pour plusieurs raisons, que cette instance se substitue au fil du temps au Conseil métropolitain.

Tous les Conseillers ont la légitimité de pouvoir se prononcer au sein des groupes politiques mais, aussi, de façon individuelle par leur vote, sur l'ensemble des projets structurants portés par notre collectivité. Nous les représentons bien sûr au sein de cette Commission permanente, ils nous font confiance pour cela, mais une nouvelle fois, ce fonctionnement interroge le rôle du Conseiller métropolitain qui n'est toujours pas clairement défini. Et nous sommes malheureusement en retard sur ce sujet.

Par ailleurs, le Conseil métropolitain est public, il permet de faire vivre le débat politique, faire vivre la démocratie locale, et sa publicité contribue à l'information de nos concitoyens et même à leur appropriation des compétences et du rôle de la Métropole de Lyon. Et, sur ce sujet-là, aussi, en termes d'information, nous sommes largement en retard.

Attachés à la démocratie, à la transparence de la vie publique, nous ne pouvons pas nous résigner à voter, dans le huis clos de la Commission permanente, des délibérations qui ne sont plus seulement fonctionnelles ou organisationnelles, mais qui concernent des projets structurants pour notre territoire comme c'est le cas de cette délibération. Et cela a été appelé au début de notre Commission.

Monsieur le Président, il devrait se tenir davantage et donc plus de Conseils métropolitains en lieu et place de certaines Commissions permanentes, cela réglerait les nombreuses difficultés de calendrier que vous nous opposez à chaque fois que nous demandons qu'une délibération soit discutée en Conseil. Car il est inconcevable que le calendrier ou les modes d'organisation internes de vos services prennent le pas sur les dossiers.

Nous regrettons de voter le lancement de la concertation de ce projet de réaménagement du troisième tronçon de la rue Garibaldi à huis clos comme nous regrettons le manque de vitalité démocratique et de transparence de notre assemblée marquée par l'absence totale de Conseil métropolitain entre mars et juin de cette année. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**M. le Conseiller Geourjon** : Monsieur le Président, chers collègues, il aura donc fallu attendre deux ans depuis votre élection pour que vous initiez la poursuite de la requalification de la rue Garibaldi. Mais, l'important est d'avancer, aussi je tiens à dire ma satisfaction de voir que ce projet redémarre.

Le temps de la voiture reine est révolu ! Aujourd'hui, les exigences en matière d'aménagement de la ville et les attentes concernant la qualité de vie en centre-ville ont changé. La rue Garibaldi fait partie des grands axes lyonnais qui posent problème. En effet, elle a été conçue dans les années 1960 comme une autoroute urbaine pour faciliter le trafic automobile en centre-ville. Sa requalification a été initiée en 2012, avec un projet initial ambitieux qui remplaçait la nature et les modes actifs au cœur de Lyon, du secteur Vauban à la rue Berthelot.

Aujourd'hui, la requalification de la rue Garibaldi n'est pas encore terminée.

Depuis des années, je me bats pour que cette requalification soit achevée rapidement. Le 15 janvier 2021, j'avais déposé un vœu en ce sens en Conseil du 7ème arrondissement. Il avait été adopté à l'unanimité par le Conseil et donc par votre majorité également. Par la suite, le 25 janvier 2021, vous aviez refusé d'adopter ce même vœu en Conseil de la Métropole.

Je suis donc très heureux de voir que, 18 mois plus tard, après une forte mobilisation des habitants, après que j'ai interpellé à plusieurs reprises votre majorité et vous-même, le projet redémarre. Vous allez poursuivre ce qui a été lancé par vos prédécesseurs : la végétalisation, l'apaisement, la suppression de la dernière trémie, le partage équilibré de cette voirie entre voitures, transports en commun, vélos et piétons. Malheureusement, vous avez fait le choix de saucissonner le projet et de vous arrêter au carrefour avec la Grande rue de la Guillotière. C'est dommage pour les riverains, dommage pour les familles qui se rendent au parc Blandan et qui devront continuer à traverser une autoroute urbaine !

Comme mes collègues, et en particulier Marc Grivel, je regrette que vous ayez choisi une période de concertation qui ne soit pas optimale, sur juin et juillet.

Cependant, avec les habitants de la rive gauche de Lyon et, particulièrement, du 7ème arrondissement, je vais continuer à me battre et je garde espoir que, dans les mois à venir, nous fassions évoluer le projet pour obtenir une requalification complète de la rue Garibaldi dans ce mandat ! Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère Panassier** : Monsieur le Président, chers collègues, comme les groupes qui se sont exprimés avant nous et ceux qui s'exprimeront après, nous avons fait une demande officielle pour que ce rapport soit présenté et débattu en Conseil métropolitain. Il n'y avait là aucune malice. Notre souhait était, avant tout, de pouvoir présenter ce projet dans le cadre d'une séance publique, devant la presse et qu'il bénéficie de toute la publicité qu'il mérite.



Vous nous avez répondu par la négative, arguant que les délais ne nous le permettaient pas.

Nous avons du mal à croire qu'un projet d'une telle ampleur n'ait pas été mieux anticipé et qu'avec un peu de volonté, nous n'aurions pas pu prévoir un passage en Conseil.

Pourtant, nous voilà donc à voter dans l'urgence et en *catimini* les objectifs poursuivis d'un projet qui représentera plus de 10 M€ d'investissement et les modalités d'une concertation qui aura lieu -et cela a été dit- en période estivale.

Si nous voulons que nos concitoyens s'approprient notre Métropole, ses compétences et ses politiques publiques, c'est à nous d'explicitier son action et cela, en toute transparence. Les expressions individuelles dans les médias en marge des dossiers sont bien souvent source de doutes et d'interrogations, là où nous devrions au contraire être extrêmement clairs, avoir vraiment une parole claire.

J'en veux malheureusement pour preuve les articles concernant ce projet parus en début de mois dans le Progrès annonçant tout et son contraire.

Nous savons que les services de cette Métropole savent parfaitement bien gérer les plannings et les échéances. Il faut juste le vouloir.

Nous voterons bien sûr favorablement à cette délibération en espérant, toutefois, que la communication autour de ce projet permette une large concertation. En vous remerciant.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Lassagne** : Merci monsieur le Président. Le mois prochain, sera lancée la concertation sur le réaménagement de la tranche 3 du projet Garibaldi commencé il y a 10 ans.

J'en profite, d'ailleurs, pour rappeler que ce projet a été, pour la première fois, évoqué et demandé, il y a 25 ans, par l'association Mieux vivre Garibaldi. Malheureusement, la plupart de ses membres fondateurs n'aura pas vécu assez longtemps pour connaître l'aboutissement de leurs demandes.

À l'occasion de la concertation sur la BHNS-est (bus à haut niveau de service), une demande de liaison avec le métro ligne D Garibaldi a été évoquée.

Une telle option aurait l'avantage d'élargir, de manière substantielle, la zone de chalandise du bus. Elle pourrait toutefois avoir des impacts sur l'aménagement du carrefour Garibaldi-Gambetta. Je voudrais savoir si cette option a été intégrée dans les scénarios portés à la concertation ? Merci.

**M. le Président** : Merci. Monsieur le Vice-Président Fabien Bagnon.

**M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Déjà, pour me féliciter du consensus sur ce projet qui s'inscrit effectivement dans la continuité de nos prédécesseurs.

Par rapport au supposé manque d'ambition, enfin, je rappelle que ce projet a été fait en différentes tranches, que la dernière, il y en avait pour 7 M€, et que là nous lançons dans une nouvelle tranche de 2 M€. Bien sûr, il faudrait aller toujours plus vite mais vous savez très bien que nos finances sont limitées et qu'en termes de requalification de voirie et de suppression d'autoroute urbaine similaire, il y a d'autres projets partout sur la Métropole et, également dans Lyon. Voilà, mais il n'y a aucun doute sur le fait que cet aménagement va apporter un nouvel apaisement très significatif sur l'ensemble du tracé. Voilà.

Quant à la date de la période de la concertation, on l'a dit, vous nous reprochiez sur le projet précédent, de la délibération précédente, de prendre du retard. Il s'agissait de ne pas retarder le lancement de la requalification de ce tronçon de Garibaldi et de la lancer au plus tôt, au regard de l'intérêt de nos concitoyens et de la forte attente que vous connaissez toutes et tous par rapport à cette requalification. Je ne doute pas de la très très forte participation citoyenne même si une partie de la concertation sera réalisée sur le début de la période estivale.

Quant au BHNS monsieur Lassagne, cela a bien été pris en compte. Effectivement, nous avons regardé cela de très près et les options de requalification n'obèrent pas du tout cette possibilité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en réponse.

**M. le Président** : Merci monsieur le Vice-Président. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

---

**N° CP-2022-1361 - déplacements et voirie** - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 44 impasse de la Grange Haute - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1361.

Avis favorable de la commission. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Charmot** : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, vous proposez, par cette délibération, le déclassement du domaine public métropolitain d'une parcelle située à Irigny. Cette délibération nous interpelle sur plusieurs aspects.

Premièrement, il s'agit d'une demande de déclassement émise par un particulier pour son seul profit. Faut-il comprendre que tout propriétaire en bordure d'un délaissé métropolitain peut demander son acquisition pour agrandir son patrimoine ? Ne craignez-vous pas de créer un précédent avec ce genre de délibération ?

Deuxièmement, cette demande est présentée en commission comme ayant reçu un avis favorable des services qui n'appellerait donc aucune contradiction de la part des élus que nous sommes. Heureusement qu'il y a l'obligation légale d'une délibération !

Troisièmement, il subsiste un certain nombre d'interrogations sur ce lieu puisque ce qui devait être une voirie de passage, et donc relever de la compétence métropolitaine, s'avère être, avec les constructions intervenues, une voie privée à la charge de la collectivité et non des copropriétaires.

Ensuite, et je terminerais, à cause d'un réverbère, nous allons conserver une centaine de mètres carrés de délaissé le long de la parcelle de l'acquéreur. Il nous semblerait utile et temps que la Métropole ait une approche d'ensemble de l'aménagement de ce secteur plutôt qu'une gestion qui nous semble au coup par coup.

C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. Monsieur le Vice-Président Fabien Bagnon.

**M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Effectivement, cette délibération a nourri les débats lors de la commission, d'ailleurs des débats pas inintéressants. Je rappellerai tout de même que cette voirie, on peut regretter les décisions antérieures, effectivement elle devait être débouchante, elle devait déboucher sur une autre voirie d'ailleurs tous modes et, de par les constructions qui ont été autorisées, ce n'est plus possible et même pour les modes actifs ce qui, au regard de l'organisation des flux sur la Ville d'Irigny, aurait été extrêmement utile. Donc, on peut se poser très légitimement l'intérêt de conserver cette voirie dans le domaine métropolitain.

La délibération-cadre qui encadre effectivement les classements/déclassements de nos voiries date de 1997 maintenant. Il y avait déjà eu un débat en commission et je vous annonce que nous avons engagé sa révision. Donc, nous aurons l'occasion d'en débattre, notamment, au regard des nouvelles politiques de déplacements que l'on souhaite encourager et, notamment, les cheminements piétons, vélos qui doivent être encouragés et maintenus et pour lesquels on a un vrai intérêt à éviter à ce que certains lotissements, en fait, se ferment et de pouvoir donc permettre la possibilité de créer des débouchés quand c'est encore possible.

En l'occurrence, sur ce dossier, les services sont unanimement favorables à ce déclassement et il n'y avait vraiment aucune raison de s'y opposer. Voilà ce que je pouvais dire en réponse.

**M. le Président** : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

---

**N° CP-2022-1364 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine Lyon-Est - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Économiques

---

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1364.

Avis favorable de la commission.

---

**Désignation de représentants de la Métropole au sein du Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine Lyon-Est**  
**(Dossier n° CP-2022-1364)**

---

La Métropole dispose de deux représentants au sein du Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche de la faculté de médecine Lyon-Est. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire :

. M. Pascal Blanchard

- suppléant :

. M. Jean-Michel Longueval

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. le Président** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Blanchard Pascal, M. Longueval Jean-Michel, en qualité de candidats déclarés pour siéger au sein du Conseil de faculté de l'UFR de médecine Lyon-Est, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Baume.

---

**N° CP-2022-1365 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro-CP-2022-1365.

Avis favorable de la commission.

---

**Désignation de représentants de la Métropole au sein du Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche (UFR) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux**

**(Dossier n° CP-2022-1365)**

---

La Métropole dispose de deux représentants au sein du Conseil de faculté de l'Unité de formation et de recherche de la faculté de médecine et de maïeutique Lyon-Sud - Charles Mérieux. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaire* :

. Mme Joëlle Séchaud

- *suppléante* :

. Mme Séverine Hémain.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. le Président** : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté, Mme Hémain Séverine, en qualité de candidate déclarée pour siéger au sein du Conseil de faculté de l'UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Longueval.

---

**N° CP-2022-1367 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Convention tripartite de coopération décentralisée 2022-2024 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Porto-Novo au Bénin - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

---

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1367. Avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Cochet** : Monsieur le Président, chers collègues, à travers cette délibération nous proposant une nouvelle convention avec la Ville de Porto-Novo au Bénin, nous voici donc confrontés à l'antagonisme qui peut surgir entre deux principes :

- celui de la coopération décentralisée et l'aide au développement,
- celui de l'écologie et la protection de notre planète.

En effet, la participation de notre Métropole prévoit la remise en état et l'expédition de deux véhicules par an. À la lueur des débats en commission, il s'avère que ce ne seront pas des véhicules Crit'air 1. Comment vouloir interdire tous les véhicules au-delà du Crit'air 1 ici, dans la ZFE, et pas ailleurs ?

Comprenez que nous n'acceptons pas cette exportation de pollution. Notre planète Terre est celle de tous et nous ne pouvons pas nous comporter différemment d'un endroit à l'autre. La moindre pollution à un endroit n'autorise pas qu'on y expédie des sources potentielles de pollution.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre proposition de participation de la Métropole telle que définie aujourd'hui dans cette convention de coopération décentralisée.

Et, pour bien vous signifier que c'est ce point-là qui fait obstacle à notre approbation, je vous indique que nos collègues siégeant au Conseil municipal de Lyon approuveront, jeudi prochain, lors de leur Conseil le versant "ville" de cette convention tripartite qui, lui, ne prévoit pas d'expédition de véhicules polluants. Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci. La parole est à la Vice-Présidente Hélène Dromain.

**Mme la Vice-Présidente Dromain :** Merci de votre intervention. Je voulais vous préciser que les derniers véhicules envoyés étaient des nacelles élévatrices et qu'il n'existe pas de Crit'air sur ce genre de véhicules, on ne parle pas de véhicules de particuliers. Nous avons interrogé la Ville de Porto Novo pour savoir ce qu'il se passerait si on cessait de leur envoyer ce type de véhicules. Ils nous ont répondu qu'ils les achèteraient sur le marché de l'occasion. Donc, de toute façon, ils s'équiperont avec des véhicules d'occasion, donc je pense que votre critique n'est de pure forme et c'est une leçon d'écologie que vous cherchez à nous donner. Nous vous en remercions mais ça n'a pas beaucoup de sens. Nous sommes simplement pragmatiques. Ces véhicules sont utiles à la Ville de Porto Novo et il n'y a pas d'exportation de pollution. Et, en tout état de cause, même s'il existait des nacelles élévatrices électriques, l'électricité à Porto Novo est d'origine thermique et, de toute façon, il n'y en a pas.

Donc voilà, nous sommes pragmatiques et nous continuons à aider la Ville de Porto Novo avec laquelle nous avons un partenariat.

**M. le Conseiller Cochet :** Faites ce que je dis mais pas ce que je fais !

**M. le Président :** Monsieur Cochet, vous voulez réintervenir ?

**M. le Conseiller Cochet :** Déjà en intervention préalable, vous n'avez pas eu l'occasion de répondre à une question. Acceptez simplement que l'opposition puisse s'exprimer !

**M. le Président :** Je vous donne la parole justement ! Donc, vous n'avez rien à ajouter !

**M. le Conseiller Cochet :** Et vous appelez cela la démocratie !

**M. le Président :** Monsieur Cochet, je vous ai donné la parole, donc prenez-la, si vous la voulez. Si vous ne la voulez pas, laissez-moi parler !

**M. le Conseiller Cochet :** Je l'ai exprimé et j'ai eu une réponse de madame Dromain.

**M. le Président :** Je vais quand même rajouter sur ce dossier, c'est que lorsqu'on remplace des véhicules très polluants par des véhicules toujours polluants mais moins polluants, c'est quand même un gain.

Et, la deuxième chose, monsieur Cochet, c'est que cela doit faire autour de 20 ans que le Grand Lyon donne ces véhicules. Vous avez dû voter, pendant 19 ans, ces délibérations. Donc, je me félicite que vous soyez devenu, maintenant, sensible au sujet de pollution.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Dromain.

---

**N° CP-2022-1384 - développement solidaire et action sociale** - Avenant à la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon pour les années 2021-2024 - Délégation Solidarités, habitat et éducation

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1384.

Avis favorable de la commission. Il y a deux demandes d'intervention, à commencer par le groupe Synergies Élus et Citoyens.

**Mme la Conseillère Fournillon** : Monsieur le Président, une minute simplement et une demande. Pour les mêmes raisons qui ont été exposées au moment où nous avons voté la délibération au sujet de la rue Garibaldi, eh bien, nous regrettons que cette délibération ne soit pas présentée en Conseil métropolitain.

Nos citoyens, nos partenaires ont besoin de connaître les actions de la Métropole de Lyon dans le domaine social. L'engagement de notre Métropole pour la solidarité mérite d'être valorisé et nous constatons que ce n'est pas suffisamment le cas. Je suis, moi, une Conseillère métropolitaine convaincue et nous devons être convaincants pour nos concitoyens.

Le passage en séance publique est aussi une manière de témoigner notre respect et notre reconnaissance aux associations de solidarités, aux porteurs de projets sociaux, et nous manquons, du fait de l'absence de Conseil métropolitain, l'opportunité, une fois de plus, de le faire. Je vous remercie.

**M. le Président** : Je vous remercie. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**M. le Conseiller Kimelfeld** : Monsieur le Président, mes chers collègues, peut-être, si vous me le permettez, comme j'ai pris trois minutes et que cela va être rapide, je n'ai pas bien compris sur Garibaldi, mais peut-être que vous nous le préciserez, puisque monsieur Bagnon qui est un fin politique, quand il croise les élus métropolitains sur le terrain, leur dit qu'il faut qu'ils soient associés aux concertations et, vous nous avez dit, qu'*a priori*, ce n'était que les Maires. Donc, peut-être que c'est simplement un calage. Si vous vouliez nous le préciser, que ce soit bien clair pour nous et cela évitera toute ambiguïté dans les discussions avec votre Vice-Président.

Sur les nacelles, en fait, je pense que ce qui agace monsieur Cochet, c'est que dans le mandat précédent, quand nous envoyions des ordinateurs à l'époque, sur un certain nombre de nos partenaires, le groupe Europe Écologie-Les Verts était debout, à l'époque, sur ses ergots et criait au scandale, mais c'est bien que vous soyez devenu pragmatique sur ces questions-là et moi je vous en remercie.

Ce que je souhaitais vous dire, c'est que sur la question de l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap, cette question est extrêmement importante. Ce sont des questions majeures et je crois, monsieur le Président, que sur ces politiques publiques-là, vous pouvez trouver ici, dans cette enceinte, au sein du Conseil de la Métropole, un grand consensus, à condition que vous puissiez, on l'a bien compris, Pascal Blanchard l'a expliqué en commission, qu'il était impossible pour cette délibération, de l'inscrire au Conseil de la Métropole. Mais nous vous invitons, sans aucune polémique, bien au contraire, pour que les élus métropolitains s'approprient ces politiques et que nous trouvions un consensus important sur ces questions-là et que vous puissiez, à l'occasion d'un Conseil de la Métropole ou à l'occasion d'une séance dédiée avec, y compris des acteurs de l'autonomie, des acteurs du handicap, à associer l'ensemble des Conseillers métropolitains pour, finalement, rendre la Métropole encore plus forte, par rapport à ses partenaires, sur ces politiques-là. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. Monsieur le Vice-Président, Pascal Blanchard, un mot ?

**M. le Vice-Président Blanchard, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Oui, très rapidement, évidemment que je ne peux que souscrire à ce qui vient d'être évoqué en matière de nécessité de communiquer sur les actions portées par la Métropole dans le secteur et au bénéfice du médico-social.

Toutefois, comme vous nous l'avez rappelé, nous sommes souvent confrontés à des problématiques de calendrier. La convention qui vous est présentée aujourd'hui ne pouvait pas l'être sans que, d'une part, le Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA) et, d'autre part, la commission exécutive se soient tenus et c'est ce qui s'est passé, la semaine dernière et la semaine précédente. C'est la raison pour laquelle, elle vous est présentée aujourd'hui en Commission permanente et non pas en Conseil métropolitain, ce qui arrive régulièrement.

Pour vous rappeler, cependant, brièvement ce qu'a pu être le calendrier des deux dernières années, chaque fois que nous avons pu le faire, ces délibérations ont été présentées en Conseil métropolitain, ce qui a, notamment, été le cas en 2021, puisque nous en avons deux qui se sont produites jusqu'à maintenant, et la prochaine est programmée en juin.

Pour le reste, malheureusement, la CNSA nous impose son calendrier, auquel nous devons nous conformer. Et pour information, nous avons bénéficié d'une dérogation, étant déjà hors délai pour la signature de cette convention avec la CNSA.

**M. le Président** : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

---

**N° CP-2022-1397 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel - Association HF Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) - Attribution d'une subvention pour l'année 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1397.

Avis favorable de la commission sur ce plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel. Il y a une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère Pouzergue** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous propose, comme vous l'avez dit, d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association HF Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son programme d'actions culturelles pour 2022.

Nous la voterons car nous sommes naturellement favorables à toutes actions concrètes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et, ce, sur l'ensemble des secteurs d'activité. Il est, en effet, important que tout un chacun puisse comprendre qu'il ne peut y avoir de différence de traitement entre une femme et un homme.

C'est ce travail qui peut permettre, nous l'espérons, une prise de conscience des uns et des autres, quant à leur comportement et concourir à un meilleur respect de l'individu. C'est, je crois, particulièrement important à l'heure d'une actualité bien sombre, dans notre région, de violences faites aux femmes et de féminicides.

Le secteur culturel n'échappe pas à l'effort qui doit être porté sur cette question de l'égalité. Un certain entre soi a permis pendant longtemps de se voiler la face sur des comportements inadmissibles. Certaines affaires récentes ont permis de mettre la lumière sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle, nous serons d'ailleurs attentifs à l'action 4 de reproduction du dispositif mis en place en Occitanie de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

En revanche, il nous faut éviter au moins deux écueils dans les actions que nous pouvons mener en matière d'égalité femme-homme, notamment, dans le domaine culturel :

- celui d'une approche un peu binaire de mesurer une politique à l'aune du nombre de femmes et du nombre d'hommes impliqués dans tel ou tel programme (actions, spectacles, etc.) car c'est la liberté artistique qui doit primer,

- le second est que, sous couvert de l'égalité femme-homme, nous participions à une sorte de militantisme wokisme sur des marqueurs qui vous sont chers, tels que le genre ou l'écriture inclusive, par exemple.

Ainsi, nous voyons ici, dans le programme des conférences, celle d'Éliane Viennot sur ses travaux sur l'écriture inclusive.

Je vais juste me permettre de vous faire une petite réflexion du lundi matin : en tant qu'enseignante, et ayant eu longtemps à aider des enfants en difficulté d'apprentissage, je vois cette écriture plus excluante qu'inclusive. Entre 5 et 10 % des enfants sont aujourd'hui porteurs de troubles dits "DYS", 7 % de la population est illettrée, les étrangers qui apprennent notre langue pour s'intégrer, ont souvent du mal avec le français.

Cette écriture inclusive les exclut, évidemment, de fait. Même si nous ne contestons pas le fait que la langue française doit évoluer, pour notre part, il ne nous apparaît pas que ce soit ce qui améliorera l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour autant, je vous confirme que nous voterons cette délibération.

**M. le Président** : Merci. La parole est au Vice-Président Cédric Van Styvendael.

**M. le Vice-Président Van Styvendael, rapporteur** : Merci, écoutez, je crois que c'est clair. Vous nous invitez à éviter deux écueils, celui de l'approche binaire. Depuis deux ans, je crois qu'avec notre Exécutif et avec l'ensemble des acteurs en matière de culture, on essaie de l'éviter. Je n'avais pas prévu de réagir ce matin, puisqu'en commission cela c'était plutôt bien passé, je n'avais pas été interpellé sur ce registre.

Je crois que, dans l'actualité, l'approche binaire en matière de culture, je ne suis pas sûr qu'elle soit dans mon camp actuellement, si je peux me permettre, madame le Maire. Je n'irai pas plus loin, je crois qu'on s'est compris.

Sur le deuxième point, vous avez raison d'avoir cette vigilance à ce que, dans les écrits, la question du genre ne génère pas plus d'exclusion. Moi, je ne suis pas certain que cela soit le cœur de cette délibération mais je comprends l'attention qui est la vôtre et je crois qu'en la matière, je n'ai jamais pu être repris pour avoir des positions dogmatiques là-dessus. Je partage assez fortement avec vous, pour l'avoir dans ma famille à gérer auprès de mes enfants, la difficulté que cela peut représenter.

Pour autant, je crois que c'est un sujet qui est d'une importance haute sur la question du respect, de la place de chacune et de chacun dans la société, pour qu'à chaque fois, on n'essaie pas d'en faire une polémique. Moi, je ne sais pas qu'elle est la bonne réponse en la matière. Ce que je sais et je crois que c'est ce que vous avez dit en introduction, que, pendant longtemps, la place des femmes dans notre société, n'a pas eu le traitement qu'elle méritait et que nous sommes tous au travail pour essayer d'améliorer cela, peut-être avec des points de vue qui divergent mais je suis sûr que nous nous rejoignons sur l'objectif principal de ces combats que nous menons.

**M. le Président** : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Van Styvendael.

---

**N° CP-2022-1433 - proximité, environnement et agriculture** - Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD) - Désignation de représentants de la Métropole - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Athanaze a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1433.

Avis favorable de la commission.

---

**Désignation de représentants de la Métropole au sein du Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EIRAD)**

**(Dossier n° CP-2022-1433)**

---

Il s'agit de désigner des représentants au sein du Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication. Nous devons désigner deux titulaires et un suppléant :



- *titulaires* :

. Catherine Creuze  
. Jérôme Bub

- *suppléant* :

. Nicolas Barla

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Le scrutin est clos.

Adopté, M. Bub Jérôme, en qualité de candidat déclaré pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démostriction (EIRAD), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Athanaze.

---

**N° CP-2022-1442 - proximité, environnement et agriculture** - Trame verte - Attribution de subventions aux associations Les Pot'Iront, Les Mains Vertes et à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des Buers pour la création et la protection de jardins collectifs - Signature des conventions - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

---

**M. le Président** : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1442.

Avis favorable de la commission. Une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Vous avez la parole.

**M. le Conseiller Gascon** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur cette délibération qui nous propose, notamment, d'attribuer une subvention à l'association décinoise Les Pot'iront qui gère un potager bio de plus de 3 hectares à proximité du parc de Miribel Jonage.

Cette contribution financière de la Métropole vise à protéger durablement les parcelles de ce jardin sur lesquelles l'intrusion de gros gibiers a occasionné de très importants dégâts l'hiver dernier. Bien entendu, nous voterons ce rapport.

Je note d'ailleurs que ce dernier souligne l'aide immédiate apportée par les chasseurs locaux et la fédération départementale par le biais de prélèvements de gibiers et la fourniture d'une clôture électrique.

Aussi, permettez-moi, monsieur le Président, de vous interroger : entendez-vous changer votre fusil d'épaule concernant la chasse ? À la lecture de ce rapport, il semble bien loin le temps où vos amis demandaient la suppression du statut d'ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts).

J'ai quelques doutes toutefois. Vous nous indiquez, en effet, que ces intrusions seraient les conséquences des conditions météorologiques du printemps 2021 ayant conduit à la diminution des ressources alimentaires de la faune sauvage.

C'est vrai mais, en partie seulement, car elles sont dues également à des décisions prises encadrant fortement la pratique de la chasse avec la réduction de 56 hectares du territoire, couplée à une diminution importante des jours de chasse et à la suppression pure et simple de la période d'été visant justement à prélever les sangliers sur les zones où ils commettent des dégâts.

Or, ces décisions participent à l'augmentation de la population de sangliers mais également à celle d'autres ESOD qui causent des dégâts importants aux cultures maraîchères et agricoles et constituent un risque majeur, et je pèse mes mots, pour la sécurité routière, mais également, et c'est un risque très important pour les promeneurs et pas plus tard qu'hier, des gens qui prenaient un bain de soleil à proximité, ont vu un marcassin approcher à quelques centimètres et vous savez que la femelle estimant son petit en danger peut être extrêmement dangereuse.

Monsieur le Président, je vous invite à renouer un dialogue constructif avec les élus locaux, la fédération départementale de la chasse et les structures de chasse du territoire de Miribel Jonage, sans idéologie partisane, dans le respect mutuel et un partage commun de la nature. Cela permettrait d'économiser de l'argent public et nous éviter de rompre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique de ce territoire.

Pour conclure, je remercie les chasseurs, sociétés locales et fédération départementale, pour leurs aides et leurs actions rapides sur ce potager et souhaite longue vie à l'association Les Pot'iront !

Et comme il me reste quelques secondes, je voudrais en profiter, monsieur le Président, pour rajouter quelque chose. Sur l'intervention de madame Dromain tout à l'heure, je suis désolé d'y revenir mais par la voix de notre Président de groupe, monsieur Cochet, ce qui a bien fait rire madame Dromain par rapport aux nacelles, je voulais poser une petite question. Madame Dromain, vous devez certainement savoir que ces nacelles ont l'obligation d'être vérifiées deux fois l'an, avec un contrat très spécifique et particulier. J'ose espérer qu'en donnant ces nacelles au Bénin, les contrats d'entretien vont suivre pour éviter de mettre leurs utilisateurs en danger. Merci.

**M. le Président :** Merci pour cette délibération qui concerne l'attribution de subventions aux associations Les Pot'iront, Les Mains Vertes et à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des Buers, je rappelle, pour la création et la protection de jardins collectifs.

Donc, je ne vois pas trop le sujet de la chasse à travers cette délibération. Mais on est en campagne électorale, monsieur Gascon, et en plus vous avez le courage, d'être vous, candidat, vous pourrez porter le débat public devant vos électeurs !

**M. le Conseiller Gascon :** J'étais sur place hier et cela a un rapport direct.

**M. le Président :** Je n'ai pas compris le rapport, monsieur Gascon !

**M. le Conseiller Gascon :** Je pourrai vous emmener, le jour où vous déciderez de venir nous voir sur place et vous comprendrez, je pense.

**M. le Président :** Bien monsieur Gascon, naturellement au prochain déplacement à Saint-Priest, je veux bien que vous me montriez les jardins partagés et le rapport avec votre intervention.

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Camus.

**N° CP-2022-1449 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Délégation des aides à la pierre - Bilan 2021 - Avenant aux conventions de délégation de compétence et de gestion du parc privé et programme d'actions territorial 2022 - Barèmes des marges locales pour le parc public - Individualisations d'autorisation de programme - Versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

**M. le Président :** Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1449.

Avis favorable de la commission. Nous avons six demandes d'intervention, à commencer par le groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller Debû** : Excusez-moi, j'étais ailleurs. Sur cette délibération, on en a discuté en commission, c'est plus une question, une alerte, car on a discuté de la baisse, à la fois, des budgets et, donc, des constructions qui s'en suivaient. L'idée était de voir si l'on pouvait avoir une sorte de tableau des suivis car il y a toujours un décalage entre le moment où les projets sont lancés, où les permis sont signés et où les logements sont livrés. C'était une alerte sur ce point-là et voir de quels outils la Métropole pouvait se doter pour que l'on ait un suivi fin sur ces questions car elles reviennent tout le temps en commission. Merci.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Synergies Élus et Citoyens.

**Mme la Conseillère Asti-Lapperrière** : Monsieur le Président, sur les aides en direction du parc privé, nous constatons, comme cela a été mentionné en commission urbanisme, un taux de consommation des budgets relativement faible. Monsieur le Vice-Président a évoqué la conjoncture liée à la crise sanitaire, au report des assemblées générales de copropriété et également au manque de communication sur ces aides. Se loger est devenu une source de préoccupation majeure pour nos concitoyens, notamment du fait de l'offre et des prix qui sont en constante augmentation.

Désolé pour le manque d'originalité dans mon intervention mais une nouvelle fois, monsieur le Président, même si nous évoquons régulièrement les enjeux liés au logement entre nous, nous regrettons votre choix de faire voter cette délibération dans la discrétion de la Commission permanente. Cette gouvernance ne contribue pas, en l'état, à faire connaître les dispositifs et les aides que nous déployons.

Nous espérons que nos messages seront entendus et que notre collectivité retrouvera un jour, peut-être, un rythme et un nombre de Conseils métropolitains qui permettent davantage de transparence et une meilleure information de nos concitoyens et des médias locaux. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère Sibaud** : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, nous avons demandé, comme d'autres groupes, l'inscription de ce rapport en Conseil métropolitain, demande que vous avez rejetée -comme beaucoup de demandes qui sont faites dans ce sens, d'ailleurs, sur d'autres sujets.

Pourtant, s'agissant du bilan 2021 et des perspectives 2022 des financements et des aides à la pierre pour le parc de logements privé et le parc locatif social, il aurait été légitime et intéressant que le débat se tienne en assemblée plénière. D'autant que les objectifs de production, que vous annoncez pour 2021, ne sont pas atteints avec 3 100 logements locatifs sociaux agréés en 2021 pour 4 185 logements projetés au titre des délégations des aides à la pierre.

Pour 2022, vous fixez un objectif de 4 200 logements dont 600 logements financés par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain qui est un objectif ambitieux mais loin des 5 000 logements annoncés en cible pour fin du mandat.

Les difficultés que vous rencontrez pour produire du logement social, et du logement tout court d'ailleurs, sur l'agglomération -difficulté que reconnaît volontiers le Vice-Président Payre en commission- cela mériterait, peut-être, que vous organisiez une réflexion partagée avec tous les élus métropolitains et les élus communaux pour trouver des solutions, des outils ou, peut-être, des dispositifs pour booster la production de logements qui devient un véritable problème sur notre agglomération.

Nous groupe s'abstiendra sur ce rapport, je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

**Mme la Conseillère Panassier** : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention courte pour simplement rappeler que la politique du logement est censée être une pierre angulaire de ce mandat. C'est d'autant plus vrai que nous sommes témoins, chaque jour, de l'inflation des prix de l'immobilier et du manque de logements sur notre agglomération. Or, cette délibération sur les aides à la pierre, au vu de son importance et de son impact sur la création de nouveaux logements est, traditionnellement, votée en Conseil mais celle-ci nous est proposée en Commission permanente, donc en format restreint sans presse, ni public.

Nous avons, comme d'autres groupes et comme ils l'ont rappelé, fait la demande que ce dossier soit reporté pour être présenté et voté en Conseil mais cela a été refusé et, vraiment, nous nous en désolons. La Commission permanente ne doit pas être le moyen, pour votre majorité, d'accélérer les délais de traitement des différents dossiers métropolitains. Elle n'a pas, non plus, vocation à se substituer au Conseil en dehors des délégations qui lui sont accordées.

À ce titre, je vous rappelle donc que, lors du Conseil métropolitain du 27 juillet 2020, il a été décidé "de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Métropole et de confier, simplement, à la Commission permanente la prise de décision dans des domaines de gestion courante ou pour l'application de délibération cadre du Conseil".

Il nous semble que les orientations concernant la politique du logement relèvent plus du dossier stratégique que de la gestion courante. C'est également ce que nous soulignons pour la délibération sur l'avenant de la convention pluriannuelle relative aux relations entre la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Métropole de Lyon, cet avenant étant présenté comme une feuille de route stratégique et opérationnelle personnalisée comme nous l'avons rappelé. Encore une fois, vous avez le don de faire de sujets qui devraient, *a priori*, nous rassembler, ou du moins nous amener à débattre sur le fond, des points de crispations et nous le regrettons profondément. Merci.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

**M. le Conseiller Longueval** : Monsieur le Président, nous n'avions pas demandé de temps de parole, nous avons toute confiance dans le Vice-Président Renaud Payre. Cette intervention est retirée. Comme elle n'existe pas, ce n'est pas trop compliqué de la retirer.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**Mme la Conseillère Croizier** : Monsieur le Président, j'avoue ne pas bien comprendre, comme mes collègues, pourquoi cette délibération nous est de nouveau présentée en Commission permanente, et non en Conseil métropolitain, alors que le 31 mai 2021, entre vous et monsieur Payre, c'était à celui qui regrettait le plus qu'il n'y ait pas de débat en Conseil métropolitain à cause des impératifs calendaires du plan de relance.

Je vous cite, monsieur le Président : "J'en profite pour m'associer à vos regrets. J'aurais également préféré que ça soit en Conseil de la Métropole". Quant à monsieur le Vice-Président, vous déclariez : "Je ne peux que moi aussi regretter, qu'on n'ait pas ce débat".

Que faut-il comprendre ? Était-ce des propos sincères ou bien des paroles de complaisance pour, comme on dit, amuser la galerie et nous serions la galerie ? Que craignez-vous de la transparence ?

Afin que vos regrets de 2021 aient un résultat concret en 2023, nous vous engageons donc, monsieur le Président, à réviser, dès aujourd'hui, votre planning des séances puisqu'à ce jour, vous n'avez pas prévu de nous réunir en Conseil entre fin mars et fin juin 2023.

Ceci étant dit, revenons à la délibération qui nous est donc présentée ce matin où nous examinons vos propositions pour 2022 et, surtout, le bilan 2021 de votre politique en matière d'aides à la pierre, que ce soit dans le parc privé ou dans le parc public. Le moins que l'on puisse dire c'est que, côté bilan, ce n'est pas exemplaire. Où sont donc les grandes envolées, l'an dernier, de notre collègue Badouard sur l'amplification de la production de logements sociaux ?

Sur le parc privé, vous consommez 50,12 % des crédits État et Métropole et, donc, on a à peu près 9,3 M€ perdus en quelque sorte, en tout cas pour les crédits d'État. Vous attiriez notre attention l'an dernier, monsieur le Vice-Président, sur l'engagement de la Métropole sur ce secteur avec une enveloppe de 5 M€ mais vous n'en avez consommé à peine 2 M€. Pourtant, vous parliez d'un enjeu majeur face aux copropriétés dégradées et c'est vrai que c'est un enjeu majeur.

En commission, vous avez reconnu être en situation de vigilance avant de passer à une situation alarmante si cela devait perdurer en 2022. Certes, la crise sanitaire a empêché la prise de décisions d'assemblées générales de copropriété mais nous vous invitons, dès aujourd'hui, à enclencher la vitesse supérieure car plus on attend, plus la situation de certaines copropriétés risque de se dégrader.

Quant au parc public, ce n'est pas fabuleux non plus. Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de mars 2021 vous avait assigné un objectif de 4 185 logements sociaux hors reconstitution de l'offre démolie et vous arrivez à 2 665 logements, soit 63,68 %. Avec le plus mauvais résultat concernant votre objectif prioritaire sur les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : 572 sur un objectif de 1 285, soit 44,51 %.

Au global, sur le parc public, si l'on ajoute la reconstitution de l'offre démolie, vous arrivez difficilement à 3 100 logements, soit 66,17 %.

Alors, c'est bien d'avoir de l'ambition dans les objectifs mais, le mieux, c'est d'avoir des résultats à la hauteur de ces ambitions. La solution de facilité est de critiquer les Maires de certaines communes comme l'avait fait monsieur Badouard l'an dernier ou comme vous l'avez fait, monsieur le Vice-Président, en commission, ce qui est d'autant plus facile quand les intéressés ne sont pas présents. Le courage politique est de s'interroger sur les raisons qui font obstacle à un engagement plus fort des communes, que ce soit sur le manque de foncier disponible ou l'accompagnement en investissement sur les infrastructures (écoles, équipements sportifs, équipements socio-culturels, mobilité, etc.) que pourrait apporter la Métropole à ces communes.

Pour ce qui est de 2022, vous vous fixez des objectifs en progression, tant sur le parc privé que sur le parc public, et, sur le parc privé, nous bénéficions d'une rallonge de l'État par le plan de relance. Nous n'avons qu'un souhait face au besoin de logements de nos concitoyens, c'est que vous soyez en capacité d'atteindre ces objectifs.

Quant à la volonté répétée d'atteindre 8 000 à 8 500 logements par an sur notre agglomération, quel que soit le type, en 2021, 6 764 ont été lancés, moins de 80 % de votre fourchette haute. Voilà votre challenge qui ne pourra être atteint que si vous fédérez et non pas si vous cherchez à diviser et à opposer les uns aux autres.

L'an dernier, nous nous étions abstenus. Cette année, face à cette volonté délibérée de ne pas avoir de débat public sur cette question des aides à la pierre, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président :** Merci. La parole est au Vice-Président Renaud Payre.

**M. le Vice-Président Payre :** Merci monsieur le Président. Quelques éléments de réponse. D'abord, je n'entre pas sur le débat, dans le débat pardon, sur Commission permanente ou Conseil. Je mentionne juste un élément. Il faut à la fois aller vite et tenir un certain nombre de contraintes calendaires et, notamment, la transmission, à la fois, des budgets alloués et des objectifs fixés par l'État qui nous arrivent, chaque fois, en fin de premier trimestre de l'année civile. Je le mentionne, je l'ai dit en commission, mais je me permets de le répéter.

Sur le taux d'exécution des aides ANAH (Agence nationale de l'habitat), vous l'avez dit -et je l'ai, moi-même, mentionné en commission-, le taux d'exécution n'est pas bon. Il faut essayer de comprendre pourquoi et, très probablement quand même, c'est, notamment, la crise Covid comme on le voit sur toutes les subventions, tout budget qui est lié à des décisions de copropriété, on sait que l'on a été dans une période très particulière, donc il n'y a pas de polémique de ce côté-là. Il faut bien voir que ça a été très difficile de faire voter ces budgets.

Cela n'enlève rien à notre préoccupation, et vous l'avez-vous-même répété, qui est celle des copropriétés dégradées qui suscitent une véritable inquiétude. J'échangeais à ce sujet avec la Banque des territoires la semaine dernière.

Quelques éléments, maintenant, sur le parc public puisque c'est quand même ça, l'essentiel, que vous avez relevé les uns et les autres. Je n'ai pas tout à fait compris mais il a lui-même reconnu qu'il était ailleurs à ce moment-là, l'intervention du groupe Communiste et républicain sur la baisse des budgets. Je ne crois pas qu'il y a de baisse de budget en la matière, par contre il y a une construction qui n'est pas au rendez-vous. On ne va pas, non plus, polémiquer sur ce sujet. Je note, dans chacune de vos interventions, la reconnaissance d'un certain volontarisme de la part de l'Exécutif métropolitain et, surtout, un consensus sur le sujet. Oui, il faut construire plus. Oui, la construction n'est pas au rendez-vous. Et quand on regarde que l'on est à un peu moins de 7 000 logements engagés, débutés sur l'année 2021, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas catastrophique mais pas suffisant. Quand on note que l'on est à moins de 3 200 logements sociaux financés, là aussi nous ne sommes pas au rendez-vous, très clairement, par rapport aux objectifs, et vous l'avez pointé.

Je crois que l'honnêteté nous conduit toutes et tous à pointer qu'il y a, malheureusement, une dynamique de construction qui est enrayée au niveau national. Je crois que c'est important aussi de le pointer. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas trouver tous les leviers ici, dans notre Métropole, mais vous verriez dans toutes les zones tendues la même dynamique enrayée.

Par ailleurs, il faut activer des leviers auxquels nous n'avons pas forcément pensé en tout début de mandat. Je pense, bien sûr, à la surévaluation, notamment, dans le parc social et nous allons avancer sur ce point-là et avons demandé à chacun des bailleurs de revenir avec trois projets pour que l'on puisse les examiner au plus vite. Bien sûr, nous allons aussi essayer de travailler rapidement dans l'année 2022 sur une possibilité de capter une partie du parc privé immobilisé pour permettre de conventionner durablement du logement social. Oui, c'est une mobilisation collective, je crois que vous l'avez pointé, oui on peut se féliciter d'un certain nombre de dossiers qui accélèrent. La semaine dernière, nous étions à Confluence et nous allons engager, d'ici la fin du mandat, les dix derniers îlots qui vont permettre de produire 1 200 nouveaux logements dont 60 % de logements abordables, j'y inclus le bail réel solidaire.

Vous l'avez dit, ça ne peut se faire que collectivement, il ne faut donc pas avoir deux discours. Cela veut dire, très clairement, que les permis doivent être délivrés et que donc, que l'on soit ici, en séance de Conseil ou de Commission permanente, et qu'on reproche à l'Exécutif de ne pas aller assez vite dans la production de logements ou que l'on soit dans son propre Conseil municipal, il faut le même discours. Il n'est pas possible d'entendre certains d'entre vous ouvrir un Conseil municipal du début de l'hiver ou de la fin de l'automne en se réjouissant de ne pas avoir délivré de permis de construire.

**M. le Président** : Merci monsieur le Vice-Président.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, au chapitre **I - Délégation des aides en faveur du parc privé, au paragraphe 2° - Perspectives 2022, c) - Actualisation des aides et primes locales**, il convient de modifier, dans le tableau, le montant en € de l'étiquette énergétique D pour le LOC 1 comme suit :

- 500

au lieu de :

- 5 000

Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

---

**N° CP-2022-1469 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

---

**M. le Président** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2022-1469.

Avis favorable de la commission. Nous avons deux demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain.

**Mme la Conseillère Sibaud** : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, vous souhaitez, dans ce rapport, consacrer un budget conséquent pour remettre en état des sites, propriétés de la Métropole, afin de les occuper transitoirement.

Si l'intention est louable, elle pose, au moins, deux interrogations. Tout d'abord, le temps estimé d'occupation par rapport au montant de l'investissement est une information qui n'est pas précisée dans le rapport pour les opérations visées et que nous avons demandée en commission.

Et, surtout, c'est peut-être l'interrogation la plus importante, la garantie de pouvoir libérer ces sites et les récupérer au moment où la Métropole en aura besoin.

Nous connaissons trop la complexité juridique d'une occupation temporaire quand elle dure dans le temps et les difficultés de reprendre le bien quand c'est le moment. Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

**M. le Conseiller Cochet** : Merci monsieur le Président. Juste un petit mot sur le dossier n° CP-2022-1449. Monsieur Payre, je pense que le débat qui n'a pas lieu en Conseil métropolitain mais qui a lieu ce matin mériterait vraiment de se présenter à l'occasion d'un Conseil métropolitain. Et sur la duplicité, c'est important, également, d'évoquer un sujet : il ne faut pas qu'un certain nombre d'élus d'extrême gauche, qui sont ici présents, disent qu'il y a trop de construction sur une commune et lorsqu'ils sont ici disent exactement le contraire. Là-aussi, il faut de la cohérence politique. Cela s'appelle, simplement, le respect de ses engagements.

Concernant ce rapport, quelques mots rapides sur cette délibération que nous voterons et qui concerne ce qu'on nomme désormais urbanisme transitoire de ce qui est, en fait, une occupation rationnelle de friches permettant de participer à la vie locale tout en évitant toute possibilité de squat. Si nous partageons cette philosophie, il nous faut, toutefois, agir avec précaution car cet urbanisme temporaire peut avoir des durées à rallonge qui vont venir remettre en cause des projets initialement prévus avec une possibilité de se transformer en ZAD (zone à défendre) avec un D comme défendre et non différée. C'est pourquoi, il nous semblerait utile, qu'à l'avenir, les durées d'occupation prévisionnelles soient clairement affichées, dès le départ, comme cela vient d'être évoqué.

En second lieu, nous souhaitons relayer l'interrogation que peuvent avoir certains Maires et nous assurer que les investissements consentis par la Métropole pour cet urbanisme éphémère ne vont pas obérer l'aide que la Métropole serait susceptible d'apporter à telle ou telle commune dans ses projets d'investissement mais, il est vrai que nous n'avons toujours pas de réunion sur la notion d'investissement sur les communes. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Béatrice Vessiller.

**Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur** : Merci chers collègues de l'intérêt que vous portez à l'urbanisme transitoire ou l'occupation rationnelle de friches, comme vous dites, monsieur Cochet. Certains terrains sont en friches, ce sont des espaces non bâtis mais, en effet, il s'agit bien d'utiliser nos biens métropolitains de manière pertinente par rapport à des politiques publiques et à des porteurs de projets.

Nous avons, bien évidemment, la même vigilance sur le rapport investissement/durée de l'occupation pour, qu'en effet, on ne dépense pas des sommes folles pour des durées qui seraient très courtes. Ce que l'on peut déjà dire, c'est que sur les occupations d'hébergement, je laisserai éventuellement Renaud Payre compléter, on a bien des occupations d'au moins deux années qui sont en place sur l'hébergement d'urgence. Sur les activités économiques, cela fait plusieurs années mais, pour l'instant, que ce soit rue de la Poudrette, par exemple, ou rue Léon Blum, on n'a pas de projet définitif, il n'y a donc pas de sujet. En revanche, allée du textile sur le Carré de soie à Vaulx-en-Velin, on sait bien que l'on aura des projets et qu'il n'y aura pas de difficulté à libérer ces sites. D'ailleurs, sur la libération, le site de Fagor-Brandt est bien un exemple pour lequel, en effet, on a annoncé que l'on aura besoin du site, que l'occupation temporaire a une fin et que l'on saura le récupérer.

Je peux vous donner, sinon, quelques exemples d'autres sites qui sont actuellement en études ou en travaux pour une occupation et qui se fait, bien évidemment, en lien avec les Maires, que ce soit la Maison des Quatre Vents à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, c'était même à la demande de la commune avant qu'il y ait le projet définitif de logement social que nous avons étudié de l'hébergement temporaire. Effectivement, ça rentre bien dans nos politiques, ce sera donc une durée de deux ans pour cette Maison des Quatre Vents. Sur le 22 D à Villeurbanne, on s'est donné le mandat pour élaborer le projet urbain définitif. Le site de Solyem, que monsieur le Maire de Saint-Priest connaît bien, on sait quand on aura acquis la caserne Chabal qu'on aura un projet d'aménagement définitif à vocation essentiellement économique. Nos conventions d'occupation temporaire sont donc bien bornées avec une durée éventuellement reconductible s'il en était besoin mais les occupants sont bien prévenus qu'il s'agit d'une occupation à durée déterminée.

Voilà monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je pouvais répondre.

**M. le Président** : Merci. David Kimelfeld rapidement.

**M. le Conseiller Kimelfeld** : Monsieur le Président, merci, je n'ai pas pris de temps de parole mais vous m'en donnez l'occasion. Je n'aurai pas tout à fait pris l'exemple de Fagor-Brandt mais bon, peu importe. Simplement pour vous dire que notre groupe, madame la Vice-Présidente Vessiller, vous apporte son soutien plein et entier sur cette question d'urbanisme transitoire. Je crois que l'on a trop tergiversé pendant des années dans cette maison pour ne pas y aller avec une belle intensité et, moi, je fais confiance aux services pour bien cadrer les choses telle que madame la Vice-Présidente l'a indiqué. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

*(Opérations de vote).*

Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

**M. le Président** : Je vous rappelle qu'il faut rendre les boîtiers quand vous sortez. La prochaine Commission permanente aura lieu le lundi 11 juillet à 9h30.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente journée.

*(La séance est levée à 11 heures).*